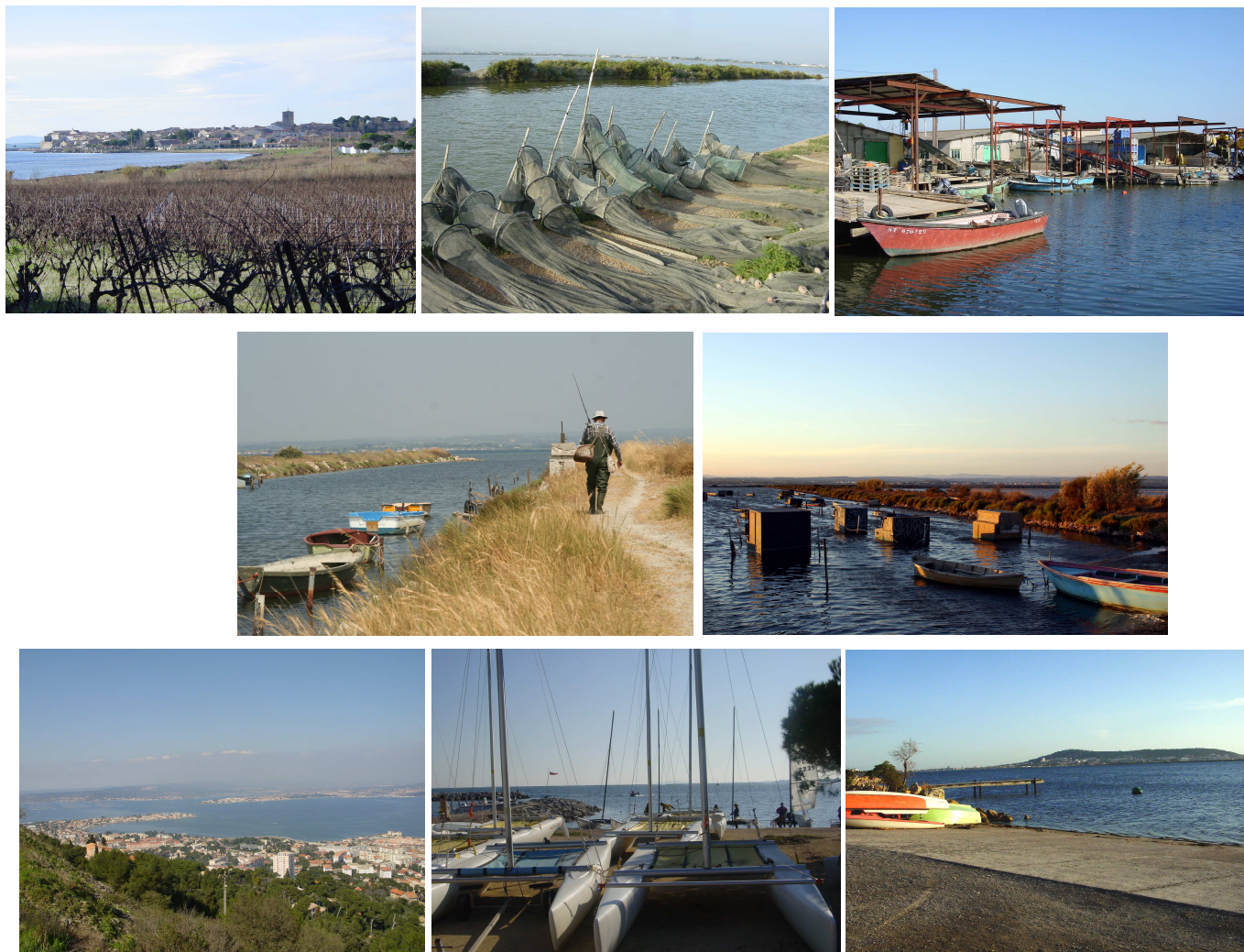


# **SAGE**

## **Bassin Versant de la lagune de Thau**



### **Choix d'une stratégie pour le SAGE**

Février 2011





## Avant-propos

La stratégie du SAGE présentée dans ce document est la synthèse des débats et discussions qui se sont tenus en Commission Locale de l'Eau et au sein des Commissions Thématiques depuis plus de 18 mois, travail qui a poursuivi logiquement l'état des lieux et le diagnostic du SAGE.

Il ne s'agit pas d'une simple « mise en forme », encore moins d'un catalogue d'actions ou de bonnes intentions... La stratégie du SAGE exprime le choix ambitieux d'un territoire qui a saisi la fragilité d'une ressource qui fonde son développement et sa richesse depuis toujours, et sa volonté forte d'en garantir la bonne gestion future.

Ce travail est aussi le fruit d'une projection vers l'avenir qu'a souhaitée la CLE en engageant en 2010 une démarche prospective pour imaginer ensemble ce que serait ce territoire dans les 20 prochaines années, tenter d'en apprécier les effets sur les ressources en eau, quantifier les nouveaux besoins, évaluer les pressions sur les milieux aquatiques... et définir la trame de la stratégie à mettre en place.

Ce travail prospectif a conduit à imaginer trois scénarios. Aucun n'est certainement juste, aucun n'est complètement faux. L'intérêt de la démarche n'a pas été de définir une vérité que personne ne détient, mais de nous aider à bâtir collectivement un avenir acceptable, d'un point de vue environnemental, social et économique. C'est le sens même du développement durable.

Cette réflexion nous a d'abord convaincu que, pour réussir la politique de l'eau, cela nécessitait de réussir l'ensemble des politiques publiques du territoire. En matière d'aménagement, d'équipement, d'environnement, d'économie ou encore de transports et de déplacements... Toutes ces activités ont à voir avec l'eau, soit parce qu'elles l'utilisent, soit parce qu'elles la protègent, ou encore parce qu'elles en modifient la composition ou le cheminement. La stratégie à bâtir ensemble nous concerne donc tous, et nécessite de trouver des passerelles communes pour que chacune de nos activités prenne en compte les enjeux de l'eau.

Ceci nécessite d'apprendre à travailler ensemble, et de modifier nos « modes de faire » ou nos habitudes pour dépasser des approches sectorielles et croiser nos regards. C'est l'enjeu fort de ce SAGE qui ouvre la voie d'une nouvelle gouvernance sur le territoire de Thau. Cette volonté s'inscrit dans une histoire, qui depuis plus de 15 ans nous a rassemblé autour du Comité de lagune et des Contrats successifs. Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre ce travail, en ouvrant davantage la concertation autour de tous les acteurs du territoire, mais aussi des territoires voisins avec qui nous partageons des problématiques communes.

Enfin, il faut bâtir un programme d'actions réaliste et réalisable... c'est-à-dire aussi finançable. Là encore, il faut être audacieux et proposer de nouveaux outils de pilotage pour guider au plus juste l'action publique, nous aider dans les choix en gardant en ligne de mire l'efficacité, l'efficience, le gain environnemental.

La stratégie du SAGE va s'affiner et se préciser dans son écriture définitive – le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et le règlement du SAGE. Cette trame nous en trace les contours et ouvre un espace de discussion que j'ai souhaité vous faire partager.

**Le Président de la Commission Locale  
de l'Eau**



**Yves PIETRASANTA**





## **RAPPEL DES DEMARCHES ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE**

---

1990 – 1995 : Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer et le 1er contrat de Thau

1998 – 2003 : Le 2ème contrat de Thau

2005 – 2009 : Le 3ème contrat et l'émergence d'une gestion territoriale plus intégrée

Le rôle catalyseur du Syndicat Mixte du Bassin de Thau

## **RAPPEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE**

**Etat des lieux et diagnostic partagé (2009)**

---

### **1. Des problématiques distinctes selon les masses d'eau**

La lagune de Thau

La lagune d'Ingril et ses annexes

La lagune du Bagnas

Les cours d'eau du bassin versant

La ressource karstique du Pli ouest de Montpellier

La ressource des sables de la Nappe Astienne

Les eaux côtières

Les canaux

Les zones humides

### **2. Un territoire en mutation**

Une croissance urbaine inorganisée ces dernières décennies

Un schéma de cohérence territoriale volontariste pour remédier à ces dysfonctionnements

Des pressions sur les ressources en eau accrues

Une adaptation des systèmes d'assainissement sur le bassin versant ... mais augmentation progressive des charges à traiter

Des activités interdépendantes de la qualité des milieux aquatiques

## **RAPPEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE :**

### **Démarche « tendances et scénarios » (2010)**

---

#### **1. Trois scénarios pour identifier les choix stratégiques du SAGE**

Un scénario « au fil de l'eau »

Un scénario pour « l'excellence des activités »

Un scénario « vers l'intégration des politiques publiques»

#### **2. Le choix de la CLE**

Un SAGE ambitieux, novateur et s'inscrivant dans une nouvelle gouvernance pour répondre aux enjeux de l'eau

### **AXE STRATEGIQUE 1**

#### **Un SAGE ouvert sur une nouvelle gouvernance du territoire**

**ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Coordonner et intégrer les politiques publiques sur le territoire de Thau : vers la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance**

---

1.1. Organiser une nouvelle gouvernance du territoire pour une meilleure coordination des politiques publiques

1.2. Construire un cadre d'action contractuel et partagé pour mettre en cohérence les actions publiques sur le territoire de Thau

1.3. Evaluer et anticiper l'impact financier de la gestion de l'eau sur le territoire

1.4. Développer des outils d'expertise et d'évaluation des politiques publiques sur le territoire

1.5. Développer la concertation et la sensibilisation auprès de tous les acteurs du territoire

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Prendre en compte de nouvelles solidarités territoriales dans la gestion de l'eau**

---

2.1. Renforcer la solidarité avec les territoires voisins

2.2. Clarifier les compétences de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques

## **AXE STRATEGIQUE 2**

### **Réussir la politique de l'eau, c'est réussir l'aménagement du territoire**

#### **ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Assurer une bonne articulation entre le SAGE et les outils de planification territoriale**

---

- 3.1. Imposer dans le SCOT les enjeux de l'eau et de la protection des milieux aquatiques
- 3.2. Permettre aux communes de bien traduire dans les PLU les orientations du SAGE et du SCOT
- 3.3. Mettre en place les conditions de suivi et d'évaluation conjointe du SAGE et du SCOT sur le territoire de Thau

#### **ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Intégrer les enjeux de l'eau dans l'organisation des services et des fonctions urbaines**

---

- 4.1. Organiser l'assainissement du territoire pour répondre aux exigences de qualité des milieux et des usages
- 4.2. Développer une stratégie territoriale de lutte contre les inondations
- 4.3. Intégrer la protection des milieux aquatiques dans les politiques liées aux transports et aux déplacements

#### **ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : Garantir l'avenir des activités du territoire dans le respect des milieux aquatiques**

---

- 5.1. Maintenir et renforcer la place des activités de pêche et de conchyliculture sur le territoire de Thau
- 5.2. Développer les conditions d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement sur le territoire de Thau
- 5.3. Assurer la pérennité de l'activité thermale de Balaruc les Bains dans le respect de l'équilibre de la ressource
- 5.4. Encadrer les impacts des installations industrialo-portuaires sur les milieux aquatiques
- 5.5. Mieux encadrer les activités nautiques sur la lagune de Thau et les activités associées

### **AXE STRATEGIQUE 3**

## **Garantir la bonne gestion qualitative et quantitative de toutes les ressources en eau du territoire**

### **ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : Lutter contre les pollutions de toutes les masses d'eau**

---

- 6.1. Lutter contre le risque d'eutrophisation des lagunes et des cours d'eau en développant une stratégie globale, à l'échelle du bassin versant
- 6.2. Poursuivre la régularisation administrative des rejets non domestiques dans le réseau public d'assainissement
- 6.3. Etablir un plan de communication pour la collecte des déchets toxiques des ménages (DMS)
- 6.4. Réduire et maîtriser les pollutions des masses d'eau superficielles par les substances toxiques et les pesticides
- 6.5. Maîtriser les pollutions d'origine bactériologique pour une qualité de l'eau conforme aux usages
- 6.6. Limiter les risques de pollution de la nappe astienne

### **ORIENTATION STRATEGIQUE 7 : Protéger et gérer les zones humides, restaurer et entretenir les cours d'eau du bassin versant pour contribuer efficacement à l'atteinte du bon état qualitatif**

---

- 7.1. Assurer la protection des zones humides du bassin versant et leur bonne gestion, en lien avec les démarches Natura 2000 et en cohérence avec les plans de gestion engagés
- 7.2. Réhabiliter, restaurer et entretenir les cours d'eau pour une trame bleue de qualité
- 7.3. Intégrer les orientations du « plan anguille » dans la restauration des cours d'eau
- 7.4. Lutter contre le développement des espèces invasives

### **ORIENTATION STRATEGIQUE 8 : Prendre en compte dans le SAGE le continuum bassin-versant-littoral-mer**

---

- 8.1. Enrichir la connaissance sur la biodiversité marine
- 8.2. Améliorer la connaissance des impacts bassin versant/mer
- 8.3. Préserver les continuités hydrauliques
- 8.4. Prendre en compte la spécificité des lidos

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 9 : Partager les ressources en eau dans le respect de leur équilibre**

---

9.1. Organiser le partage des ressources en eau

9.2. Une priorité : la mise en place d'une gestion concertée de la ressource en eau du Pli Ouest de Montpellier

9.3. Encadrer dans le SAGE les conditions futures de desserte en eau brute par Aqua Domitia

9.4. Faire respecter la réglementation et formaliser dans le SAGE certaines obligations des préleveurs

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 10 : Initier sur le territoire du SAGE une politique volontariste d'économie de l'eau**

---

10.1. Mieux coordonner les stratégies des structures de gestion de l'eau potable sur le territoire

10.2. Prioriser l'objectif de limitation des pertes en réseau avec les structures de gestion de l'eau potable du territoire

10.3. Engager tous les acteurs dans une gestion économe de l'eau

## **LES SUITES DE LA DEMARCHE**

### **Vers la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et du Règlement du SAGE**

#### **ANNEXE 1**

Mesures par sous bassin versant et masses d'eau souterraines  
(Extrait du Programme de mesures 2010-2015, SDAGE Rhône Méditerranée)

#### **ANNEXE 2**

Documents de synthèse de la démarche « tendance et scénario »

1. Données de cadrage
2. Scénario 1 : « Au fil de l'eau »
3. Scénario 2 : « L'excellence des activités pour atteindre le bon état »
4. Scénario 3 : « Vers l'intégration des politiques publiques »





## RAPPEL DES DEMARCHES ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE

*Dès les années 90, l'Etat reconnaît la valeur économique et environnementale du territoire de Thau sur lequel il souhaite établir un cadre permettant de se concerter et d'agir pour construire un avenir durable.*

*Cette volonté se traduit par la mise en œuvre de plusieurs contrats de milieux qui vont se succéder ainsi que la mise en place d'un outil de planification, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).*

*Progressivement, les intercommunalités se mettent en place sur le territoire, et l'émergence du Syndicat Mixte du Bassin de Thau permet de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée du territoire avec l'élaboration du SAGE, du SCOT, du Natura 2000 et le pilotage des politiques contractuelles.*



### **1990 – 1995 : Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer et le 1er contrat de Thau**

A la fin des années 80, la lagune de Thau subit une crise environnementale majeure. L'impact des activités urbaines remet en cause la vocation conchylicole de la lagune de Thau et menace les activités qui en dépendent.

L'Etat engage l'élaboration du 1er Schéma de Mise en Valeur de la Mer français autour de la lagune de Thau et sur sa façade maritime. Ce SMVM, adopté par le Conseil d'Etat en 1995, confère aux activités conchylicoles et de pêche la vocation prioritaire sur la lagune de Thau. Il limite les possibilités d'urbanisation afin de protéger ces activités et les milieux naturels dont elles dépendent.

En appui de ces dispositions réglementaires, l'Etat amène les acteurs publics à s'engager dans une politique financière d'accompagnement en matière d'assainissement. Cette démarche conduit à la signature du 1er contrat de la lagune de Thau, piloté par l'Etat, qui couvre la période 1990-1995.

### **1998 – 2003 : Le 2ème contrat de Thau**

L'Etat reste le moteur de la démarche dans le cadre du 2ème contrat de Thau. L'objectif poursuivi est l'achèvement des actions entreprises par le 1er contrat, en particulier en matière d'assainissement.

L'Etat exige cependant qu'une structure de gestion à l'échelle du territoire soit créée. Celle-ci prend une forme associative (APOGEE) et regroupe l'ensemble des communes riveraines du bassin de Thau.

Cette forme juridique ne permet pas à la structure de s'imposer. La coordination reste imparfaite, l'approche territoriale insuffisante et la planification inexistante.

### **2005 – 2009 : Le 3ème contrat et l'émergence d'une gestion territoriale plus intégrée**

A partir de 2000 et 2002, le territoire est structuré en 2 intercommunalités qui prennent en charge, entre autres, la compétence assainissement.

L'Etat et l'Agence de l'Eau conditionnent leur participation à la création d'une véritable structure de gestion territoriale. Cette structure de gestion, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), est créée en 2005. Elle est dotée de compétences en matière de planification, de gestion et d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Le Contrat Qualité pour la Lagune de Thau, engagé en 2005, est ambitieux par le montant d'investissement programmé, supérieur à la somme des 2 contrats précédents.

### **Le rôle catalyseur du Syndicat Mixte du Bassin de Thau**

Réunissant les 8 communes de Thau Agglomération et les 6 communes de la Communauté Nord du Bassin de Thau, le SMBT inscrit dès sa création dans ses statuts une double compétence :

- l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale et l'organisation de la concertation nécessaire ;
- la gestion du périmètre hydrographique de la lagune de Thau en portant la gestion, l'animation et la coordination des opérations relatives aux actions contractuelles concernant la lagune de Thau, comprenant en particulier l'assistance technique et administrative de la Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE.

Progressivement, d'autres missions viennent compléter les compétences du SMBT :

- l'élaboration du volet maritime et littoral du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer qui intervient après un bilan partagé au sein du Comité de Lagune, et qui approuve une nécessaire évolution du document ;
- l'appui technique et l'animation du Comité de Pilotage mis en place par le Préfet de l'Hérault pour l'élaboration et la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 de l'étang de Thau.

Ainsi, le SMBT se trouve impliqué dans le portage ou l'animation de plusieurs outils de planification et de gestion mobilisés en faveur du territoire de Thau : le SCoT et son volet littoral et maritime, le contrat qualité, le SAGE et Natura 2000. Il constitue la structure administrative d'appui à des instances de concertation, très semblables dans leur constitution, toutes créées par arrêté préfectoral.

L'élaboration de ces démarches, sur des calendriers relativement superposés, sur des périmètres pratiquement concordants et avec un portage commun (par le SMBT) constituent un contexte inédit et favorable pour l'intégration des politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau.



## RAPPEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE

### Etat des lieux et diagnostic partagé (2009)

*Le SAGE a été initié sur le territoire pour apporter une cohérence d'orientation et d'actions dans la politique de l'eau, concomitamment à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et l'engagement du 3<sup>ème</sup> contrat qualité pour la lagune de Thau.*

*Signé en décembre 2006, l'arrêté de création du périmètre du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau marque la naissance officielle de la démarche, motivée par un dossier préalable. Ce périmètre concerne les 22 communes du bassin versant.*

*La Commission locale de l'eau (CLE) en charge de l'élaboration, de la révision et du suivi du SAGE est créée par arrêté préfectoral en octobre 2007. Elle sera modifiée le 27 avril 2009 suite aux élections municipales, puis une seconde fois en juin 2010 consécutivement aux élections régionales et suite à la mise en place des nouvelles administrations dans le cadre de la Révision des Politiques Publiques.*

*La CLE a validé l'état des lieux et le diagnostic du SAGE présentés en décembre 2009.*





## 1. Des problématiques distinctes selon les masses d'eau



### La lagune de Thau

#### Une amélioration constante face au risque d'eutrophisation

Au regard de l'eutrophisation, la lagune de Thau présente une amélioration constante depuis plus de 10 ans (bilans du Réseau de Suivi Lagunaire). Les efforts réalisés en matière d'assainissement dans le cadre des contrats successifs, les aménagements en cours faisant suite à l'application de « zone sensible à l'eutrophisation » sont des éléments favorables à la réduction des apports en nutriments à la lagune, qui sont à l'origine des malaïgues (crises dystrophiques).

Les études réalisées dans le cadre du « Défi eutrophisation » porté par l'Agence de l'Eau en 2006 estiment que si 34% des apports d'azote à la lagune sont issus des stations de traitement des eaux, 34% proviennent aussi du lessivage des terres agricoles et 13 % du ruissellement urbain. Concernant les éléments phosphorés, la même étude estime que 46 % ont pour origine les apports des stations de traitement des eaux usées, 24 % les apports dus au ruissellement urbain et 19 % les apports issus de l'agriculture sur le bassin versant, et 8 % provenant d'apports d'origine industrielle. Les efforts ont porté jusqu'à présent sur les apports d'origine domestique et industrielle. Il convient de poursuivre ces actions, mais aussi d'engager un vaste programme de réduction des apports d'origine agricole.

### **Des pollutions microbiologiques persistantes en temps de pluie**

Le programme d'études « Oméga Thau » mené dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Contrat a permis de comprendre les dynamiques de production, de transfert et d'accumulation des contaminations microbiologiques affectant les coquillages en élevage dans la lagune de Thau. Ponctuellement, ces pics de contaminations peuvent être à l'origine de restrictions d'usage : arrêté d'interdiction de commercialisation des coquillages en élevage, arrêté de fermeture temporaire des eaux de baignade.

Par temps sec, les principales sources de contamination sont l'assainissement individuel non conforme, la cabanisation et les pollutions d'origine aviaires.

Par temps de pluie, les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, la sensibilité des postes de relèvement, mais aussi l'absence quasi généralisée de stratégie sur l'assainissement pluvial constituent les principales sources de risques.

### **Des toxiques (métaux lourds) en régression dans la lagune.**

La qualité des eaux de la lagune de Thau relative à la présence de composés chimiques est compatible avec les activités conchylicoles et de pêche, mais aussi avec l'usage baignade.

Concernant le suivi sanitaire des toxiques (plomb, mercure, cadmium), les stations de l'étang de Thau présentent des niveaux très inférieurs aux seuils réglementaires. La tendance à la diminution des teneurs en cadmium et plomb se poursuit, alors que les niveaux en mercure sont stables.

Cependant, le risque lié à des contaminations accidentelles est très prégnant. D'autre part, les conditions de transfert des pollutions chimiques du bassin versant vers les cours d'eau puis vers la lagune sont étroitement liées à la gestion des ruissellements par temps de pluie et aux lessivages des surfaces imperméabilisées.

### **Phytoplancton toxique : une connaissance à approfondir pour mieux anticiper les crises**

La lagune de Thau fait l'objet d'un suivi du phytoplancton et des phycotoxines dans le cadre du réseau REPHY mis en œuvre par l'Ifremer. En particulier, des pics réguliers de prolifération de l'espèce *Alexandrium Catenella* sont observés depuis 1995, avec des crises importantes en 1998 et 2001. Ces épisodes ont conduit l'Ifremer à engager un programme spécifique de recherche sur le déterminisme des blooms et à bâtir un dispositif d'avertissement précoce.

## **La lagune d'Ingril et ses annexes**

### **Des eaux de bonne qualité, mais où les apports du bassin versant affectent les annexes de la lagune d'Ingril**

Au regard de l'eutrophisation, la lagune d'Ingril est parmi les masses d'eau du bassin versant présentant le meilleur état (bon au nord et très bon au sud). La connexion avec le canal du Rhône à Sète, les échanges favorisés avec le milieu marin par les graus et les passes permettent de maintenir cet état. La qualité des eaux du canal est elle aussi en voie d'amélioration, depuis la mise en service de la station de traitement des eaux usées de Montpellier et son rejet en mer. Cependant, la maîtrise des apports en nutriments du bassin versant peut être améliorée pour la lagune d'Ingril mais surtout pour les délaissés, comme le rappelle l'orientation 1 du document d'objectifs Natura 2000 du site. Plusieurs sources sont identifiées : les apports d'origine agricoles, ceux issus des apports urbains (rejet de la STEP de Frontignan Plage, ruissellement pluvial), de la cabanisation...

### **Qualité microbiologique : des points noirs subsistent**

La lagune d'Ingril demeure un milieu productif pour la pêche mais aussi pour le ramassage des palourdes et pour la production d'un établissement conchylicole. Un enjeu du SAGE consiste donc à mieux maîtriser les pollutions bactériologiques, en particulier pour Ingril Nord, milieu le plus affecté par ce type de pollutions.

En particulier, le diagnostic a pointé certains points noirs devant faire l'objet d'une résorption prioritaire :

- en bordure du Canal du Rhône à Sète, les habitations du secteur des Aresquiers, non raccordées au réseau collectif et pour lesquelles les dispositifs autonomes ne peuvent techniquement répondre aux exigences réglementaires ;
- le rejet de la station de lagunage de Frontignan Plage, affectant la qualité des eaux des délaissés de l'étang d'Ingril.

### **Une expertise lacunaire sur les contaminations industrielles de l'étang de la Peyrade et des délaissés**

Sur le critère des pollutions toxiques, la qualité des eaux des annexes d'Ingril (étang de la Peyrade et ses délaissés, étang du Ponet...) est fortement affectée par les pollutions d'origine industrielle actuelles et antérieures. En particulier, les teneurs en plomb de l'étang de la Peyrade sont parmi les plus élevées du littoral méditerranéen. Un enjeu pour le SAGE porte dans un premier temps à développer les outils de connaissance, d'expertise et de suivi de ces espaces, pour en mesurer les évolutions et bien cibler les actions futures.

### **Une gestion hydraulique des zones humides périphériques indispensable à leur pérennité**

On constate aujourd'hui une importante réduction des apports d'eau douce dans ces milieux qui sont dus à la fois à un déficit pluviométrique global et également à un écoulement d'amont en aval de plus en plus perturbé par le comblement et/ou le non entretien des roubines et fossés. L'inexistence et/ou le manque d'entretien des ouvrages permettant la gestion hydraulique des milieux affectent également les habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation est conditionnée par l'alternance de périodes d'inondation et d'assecs estivaux. L'ensemble de ces facteurs conduit à une dégradation de l'état écologique des zones humides, affectant biodiversité et activités humaines. L'amélioration du fonctionnement des continuités hydrauliques, leur entretien est un enjeu fort pour la qualité de ces milieux et leur pérennité.

## **La lagune du Bagnas**

### **Un risque d'eutrophisation persistant**

La lutte contre l'eutrophisation de la lagune du Bagnas est, du point de vue qualitatif, le principal enjeu. Sur ce critère, le Bagnas affiche une qualité mauvaise à médiocre. La gestion hydraulique du site apporte des éléments de réponse encourageants, sans toutefois apporter de réponses pérennes sur les réductions à la source. Une amélioration durable de la qualité des eaux du Bagnas doit passer par une maîtrise des apports en nutriments à l'échelle du bassin versant, qu'ils soient d'origine agricole ou domestique (la cabanisation semble jouer un rôle important). Sur ce paramètre, le bon état pour 2015 sera difficilement atteint.

Vis-à-vis des pollutions par les toxiques, aucun élément de connaissance ne permet d'évaluer l'état de la lagune.

Enfin, le Bagnas et ses zones humides périphériques sont des terrains où se développent plusieurs espèces envahissantes : jussie, écrevisse de Louisiane, cascaïl etc. La lutte contre le développement de ces espèces est un axe d'intervention important pour la structure de gestion du Bagnas.

## **Les cours d'eau du bassin versant**

### **Un rôle majeur pour les apports en eau douce aux lagunes et aux zones humides périphériques**

Les cours d'eau du bassin versant représentent les principaux apports en eau douce à la lagune de Thau, et dans une moindre mesure, à l'étang d'Ingril. Ils jouent d'autre part un rôle primordial dans l'alimentation des zones humides périphériques des lagunes. Globalement, ces cours d'eau sont de qualité médiocre à mauvaise, situation accentuée par un régime intermittent caractéristique en milieu méditerranéen. Pour les deux cours d'eaux principaux, la Vène et le Pallas (75 % des apports en eau douce à la lagune de Thau) l'objectif de bon état écologique et chimique a été fixé à 2015. Pour les autres cours d'eau (très petits cours d'eau au sens de la terminologie du SDAGE), le bon état chimique est fixé à 2015, mais le bon état écologique est fixé à l'horizon 2027 compte tenu des spécificités morphologiques de ces cours d'eau et des difficultés présumées d'atteinte du bon état.

### **Des altérations multiples : matières organiques, bactériologie et pesticides**

Les études de suivi qualitatif de ces cours d'eau mettent en évidence une qualité altérée (moyenne à mauvaise), les cours d'eau les plus fortement impactés étant le Soupié, le Pallas et la Vène. La qualité du Nègues-Vacques demeure mieux préservée. Les altérations engendrant le plus fréquemment un déclassement des cours d'eau par rapport à l'objectif de bonne qualité des eaux proviennent des matières organiques et oxydables, des matières phosphorées et, dans une moindre mesure, des matières azotées. D'une manière

générale, les écoulements réduits de ces cours d'eau diminuent d'autant leur capacité de dilution et/ou d'auto épuration.

D'un point de vue bactériologique, le réseau hydrographique du bassin versant est affecté de manière plus ou moins variable. Les cours d'eau agissent de deux manières sur le transfert des pollutions microbiologiques : soit comme « vecteur de transfert » des pollutions du bassin versant en temps de pluie, soit comme accumulateurs en temps sec. Sur cet aspect, la gestion à l'échelle des bassins versants est primordiale. La restauration morphologique, la reconstitution de ripisylves et le rétablissement des fonctionnalités naturelles des cours d'eau ne pourront qu'avoir un effet bénéfique sur ce type de pollution.

Trois cours d'eau ont fait l'objet d'analyses de pesticides, et se trouvent impactés par la présence de nombreuses molécules (32 recensées). Le Soupié est, sur ce critère, le plus impacté. L'AMPA, le Diuron le Glyphosate sont les substances les plus représentées et à des concentrations particulièrement élevées (classes de qualité moyenne à très mauvaise et au delà des Normes de Qualité Environnementale pour le Diuron). A noter aussi la présence de molécules interdites d'utilisation (simazine, terbuthylazine).

#### **Une absence de gestion et d'entretien des cours d'eau. Une approche sur l'hydro morphologie absente**

Un seul plan de gestion est en cours d'élaboration (sur la Vène). Sa mise en œuvre pose au préalable une question stratégique sur l'exercice de la compétence et sur la maîtrise d'ouvrage des actions envisagées.

### **La ressource karstique du Pli ouest de Montpellier**

#### **Un état quantitatif critique pour des usages multiples**

Les calcaires jurassiques du Pli ouest de Montpellier forment une ressource en eau souterraine d'intérêt majeur pour le territoire, que ce soit pour l'alimentation en eau potable (site d'Issanka, source Cauvy) mais aussi pour les besoins des activités économiques (irrigation agricole, forages industriels, exhaure des mines de Villeveyrac etc). Les études sur cette ressource mettent toutes en exergue son fonctionnement complexe (contexte karstique, failles) et la mise en relation entre les écoulements souterrains et les « résurgences » superficielles ou sous marines (source de la Vise, dans la lagune de Thau). Les relations « directes » entre cette ressource et la ressource thermale ne sont pas clairement établies, même si des interactions sont observées régulièrement. Des inversacs se produisent lorsque la pression des eaux douces de l'aquifère jurassique s'avère trop faible par rapport à la pression des eaux saumâtres de la lagune de Thau. Si ce phénomène met en lumière des déficits de recharge de l'aquifère, il est aussi accentué par des conditions d'exploitation non maîtrisées de la ressource.

#### **Une connaissance incomplète du fonctionnement hydrogéologique de la ressource**

Face à cet équilibre fragile, le diagnostic du SAGE a pointé plusieurs lacunes :

- une connaissance insuffisante du fonctionnement de cette ressource, mais aussi l'absence d'inventaire actualisé des prélèvements ;
- l'absence de suivi des principaux prélèvements directs ou indirects effectués par les divers acteurs du bassin versant, et l'absence de mise en réseau de ces informations pour un suivi « dynamique » de l'évolution piézométrique de la ressource ;
- l'absence de gestionnaire clairement identifié pour « faire autorité » en matière d'arbitrage ou de réglementation sur les usages de la ressource ;
- une nécessaire coordination dans la gestion des 5 entités fonctionnelles de la ressource susceptibles de mobiliser plusieurs gestionnaires, dont le SAGE de Thau et le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

#### **Une connaissance et un suivi qualitatif à préciser**

D'un point de vue qualitatif, les données disponibles ne révèlent pas d'altération notable de la ressource. Cependant, les évolutions futures du bassin versant interrogent quant aux risques futurs. Sur ce point, le SAGE devra préciser les moyens à mettre en œuvre pour garantir un suivi qualitatif et préventif adapté.

### **La ressource des sables de la Nappe Astienne**

## **Une ressource en déséquilibre quantitatif**

La nappe de l'Astien est une importante ressource en eau du département de l'Hérault. Située entre Agde et Béziers, elle s'étend à l'est sur le bassin versant de la lagune de Thau et couvre en partie les communes de Marseillan, Mèze, Pinet, Pomérols et Sète.

Ressource fortement sollicitée particulièrement en saison estivale, le risque de déséquilibre est fort entre la capacité de renouvellement de la ressource et les prélèvements croissants, et ce depuis plusieurs années. Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien œuvre depuis 1990 pour assurer la protection de cette ressource, en assurant une politique de gestion durable et renforcer la concertation entre les différents acteurs. Plusieurs outils de gestion sont mis en œuvre par le SMETA : un contrat de nappe et, depuis 2007, un SAGE.

Sur le territoire de Thau, a été relevé un déficit de connaissance sur les forages particuliers et une absence de mobilisation quant à l'obligation de leur déclaration en mairie.

## **Les enjeux qualitatifs de la ressource astienne sur le territoire de Thau**

Pour la partie du SAGE de Thau chevauchant la nappe astienne, le diagnostic a mis en évidence une problématique essentiellement qualitative. Le réseau de surveillance mis en place par le SMETA a révélé des teneurs en nitrates pouvant ponctuellement atteindre 160mg/litre, en particulier sur des forages privés de Pinet, Mèze et Marseillan.

Les origines de ces concentrations peuvent être multiples : assainissement autonome défectueux, pratiques agricoles, fertilisation des espaces verts collectifs ou privés.

Aucun pesticide n'a été trouvé dans les analyses réalisées par l'ARS dans le cadre du réseau de surveillance sanitaire des captages AEP des communes puisant dans l'Astien. Des analyses complémentaires sur des forages privés de Mèze menées en mars 2009 ont cependant montré des traces de pesticides restant toutefois en dessous des normes de potabilité. Ce type de contamination est donc à surveiller, en particulier dans les zones d'affleurement et à proximité des espaces où sont utilisés massivement les désherbants (espaces publics, routes, voies SNCF etc.).

## **Une vulnérabilité accrue en zones d'affleurement, accentuée par des forages défectueux.**

Le diagnostic a mis en évidence une vulnérabilité de la qualité de la nappe astienne sur le secteur de Thau qui a deux origines principales :

- les points d'intrusion que constituent les forages anciens et mal conçus ;
- la zone affleurante dans le secteur de Mèze.

A terme, la potabilité de la ressource peut être compromise selon les secteurs.

## **Les eaux côtières**

### **Une connaissance partielle de la qualité des eaux côtières**

La connaissance de la qualité des eaux côtières au droit du bassin versant de la lagune de Thau est à ce jour très partielle. Les éléments réunis dans le diagnostic du SAGE sont issus pour la plupart du diagnostic du volet maritime du SCOT et des éléments de synthèse du site Natura 2000 de la Côte languedocienne.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrôle de Surveillance de la DCE, seule la station côtière du Cap d'Agde (FRDC 02 c) a été analysée. Les paramètres de qualité chimique sont très satisfaisants, les paramètres de qualité écologique étant plus contrastés (de très bon pour le paramètre phytoplancton à moyen pour le paramètre posidonie).

### **Des objectifs fixés par la DCE pour une stratégie marine, et émergence du Natura 2000 en mer**

Le long du périmètre du SAGE de Thau, 3 masses d'eau côtières sont identifiées : du Cap d'Agde à Sète, de Sète à Frontignan et de Frontignan à la Pointe de l'Espiguette. L'objectif est l'atteinte du bon état écologique et du bon état chimique pour 2015. D'autre part, différents sites sont identifiés au titre du Natura 2000 en mer, dont la démarche vient d'être initiée courant 2010. Enfin, la Directive Cadre stratégique pour le Milieu marin (du 17 juin 2008) vise l'objectif de bon état jusqu'à 200 miles de la ligne de base.

Face à ces nombreux enjeux, le SAGE demeure à l'interface du bassin versant, du littoral et de sa façade maritime. L'arrêté de périmètre du SAGE exclut les eaux côtières. Il y a cependant des relations fortes entre le bassin versant, ses activités et la qualité des eaux côtières. En ce sens, les actions entreprises sur la qualité des eaux terrestres auront un impact sur la qualité des eaux côtières.

## Les canaux

### Une amélioration généralisée de la qualité des eaux du Canal du Rhône à Sète

A partir de 2006, la mise en service de l'émissaire en mer de la station d'épuration de l'agglomération montpelliéraine a entraîné un changement dans les apports polluants au canal du Rhône à Sète, se traduisant par une nouvelle situation d'équilibre. Les résultats du Réseau de Suivi Lagunaire mettent en lumière l'amélioration des eaux du canal dès 2008, confirmée en 2009 indépendamment des conditions hydro-climatiques.

L'extrémité ouest du canal, en particulier le point de suivi au niveau de Sète enregistre une amélioration sensible. Cependant, la qualité reste mauvaise.

### Mais des problèmes subsistent, impactant la lagune de Thau

Le diagnostic vis-à-vis de l'eutrophisation met en évidence une pollution locale en azote et en phosphore induite par la zone industrielle de Sète-La Peyrade. Le diagnostic du SAGE note aussi quelques points noirs dus à des pollutions ponctuelles du fait d'un assainissement défectueux (secteur des Aresquiers, cabanisation etc.).

Au-delà de ces dysfonctionnements ponctuels, la problématique du canal du Rhône à Sète est surtout liée au temps de pluie et aux ruissellements des surfaces urbanisées et industrielles. La connexion du canal à la lagune de Thau est à l'origine des contaminations régulières du secteur des « Eaux Blanches », où les activités de pêche et de ramassage des coquillages fouisseurs (palourdes, clovisses) sont fréquemment suspendues par arrêté préfectoral.

Le canal est l'objet de travaux conséquents pour permettre la navigation à « grand gabarit ».

### Le Canal du Midi : source d'apports à la lagune de Thau

Un déficit en oxygène dissous a été observé au printemps et en été, vraisemblablement favorisé par la hausse de la température. Cependant, les teneurs en éléments azotés et phosphorés des eaux du canal du Midi sont situées en dessous du seuil moyen de la grille d'évaluation du Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux (SEQ-Eaux douces). Elles ne présentent pas les caractéristiques d'une eau eutrophisée.

Les concentrations en *Escherichia coli* mettent en évidence des apports d'origine fécale dans le canal tout au long de l'année, en particulier de la fin de l'été jusqu'au mois de décembre, où les teneurs indiquent un niveau de qualité moyen.

Plusieurs sources de contamination ponctuelles sont mises en exergues :

- rejets domestiques des agglomérations ou de l'assainissement non collectif du bassin versant de la partie la plus orientale du Canal du Midi ;
- rejets des campings situés à proximité des berges du canal ;
- rejets liés aux activités liées au tourisme fluvial (rejets fréquemment incriminés des « pénichettes ») etc.

### Une absence de suivi sur les canaux de Sète

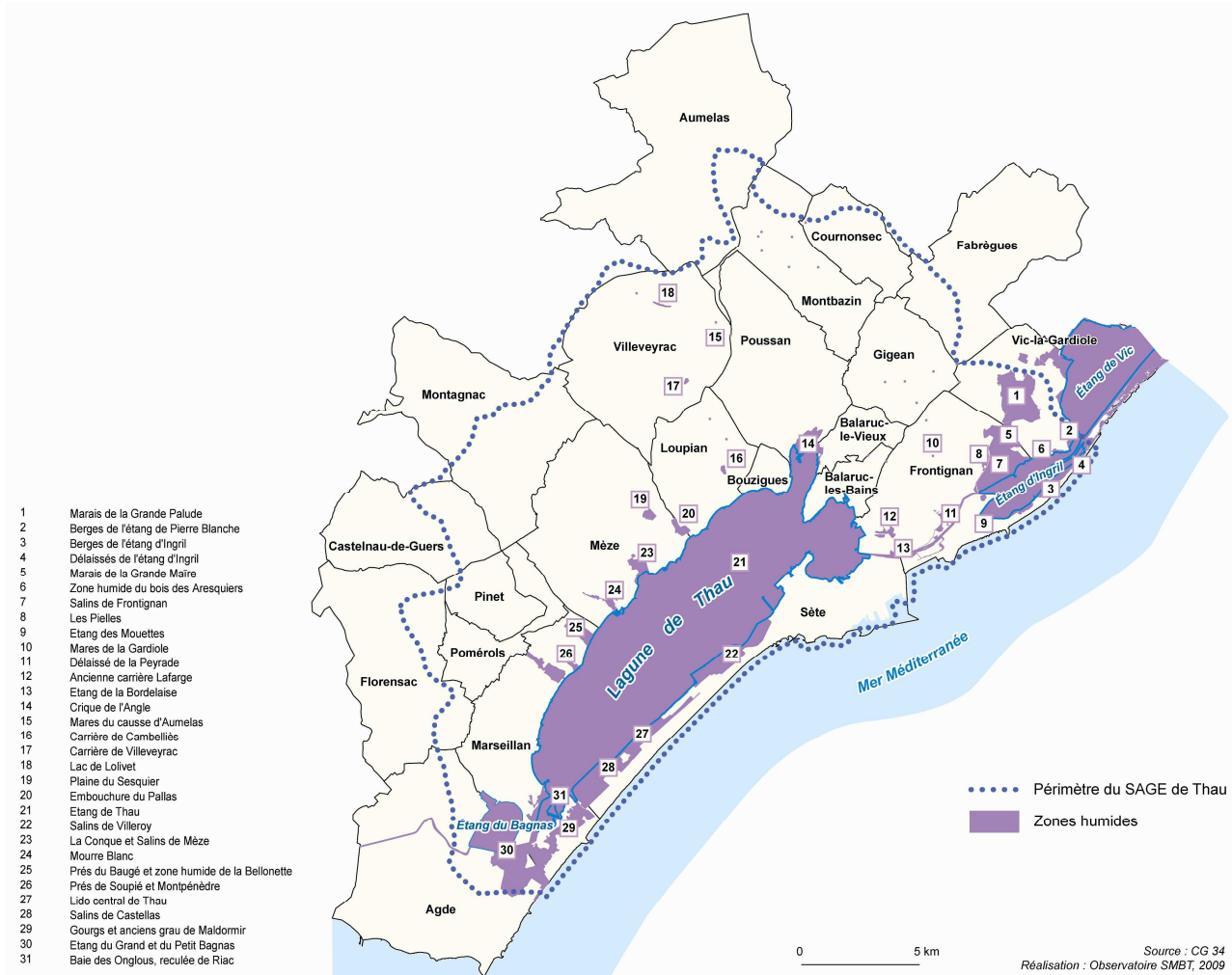
Les canaux de Sète ne sont pas identifiés dans le SDAGE comme « masses d'eau » ; aucun objectif de qualité n'est préconisé sur ces masses d'eau fortement modifiées.

Éléments de communication entre l'espace maritime et la lagune de Thau, ces canaux ont une incidence directe sur la qualité de l'eau lagunaire : ils assurent environ 80% des échanges avec la mer (le reste des échanges étant assuré par le canal de Pisse Saumes).



Les usages autour des canaux de Sète en font aussi des espaces particulièrement sensibles : activités urbaines et industrielles, nautisme, activités portuaires etc. Le diagnostic du SAGE met en exergue l'absence de suivi régulier et le manque de connaissances approfondies sur la qualité de ces masses d'eau fortement modifiées.

## Les zones humides



### Un inventaire à préciser

Sur le périmètre du SAGE de l'étang de Thau, les zones humides représentent une surface de plus de 9 600 ha. La plupart sont de type « marais et lagunes côtiers » ou « zones humides artificielles » au sens de la typologie du SDAGE, mais révèlent en réalité des mosaïques de milieux plus complexes (prés salés, sansouires, etc.).

Cet inventaire constitue le travail de base sur lequel le SAGE doit assier sa stratégie de conservation, de protection, de gestion et de valorisation des zones humides. Ce travail mérite cependant d'être complété, en particulier sur la notion d'espace de fonctionnalité des zones humides, qui montre le caractère indispensable de leur conservation.

### Des statuts de protection et de gestion des zones humides très divers sur le territoire de Thau

Ces statuts sont très variés : espace naturel sensible du département, zone ND des PLU, zone protégée au titre de la loi littoral, terrain acquis (ou périmètre d'acquisition) par le Conservatoire des Espaces Littoraux, réserve naturelle, ZPS (directive Oiseaux) ou SIC (Site d'intérêt communautaire) des zones Natura 2000, secteur identifié au SDAGE, PPRI etc.

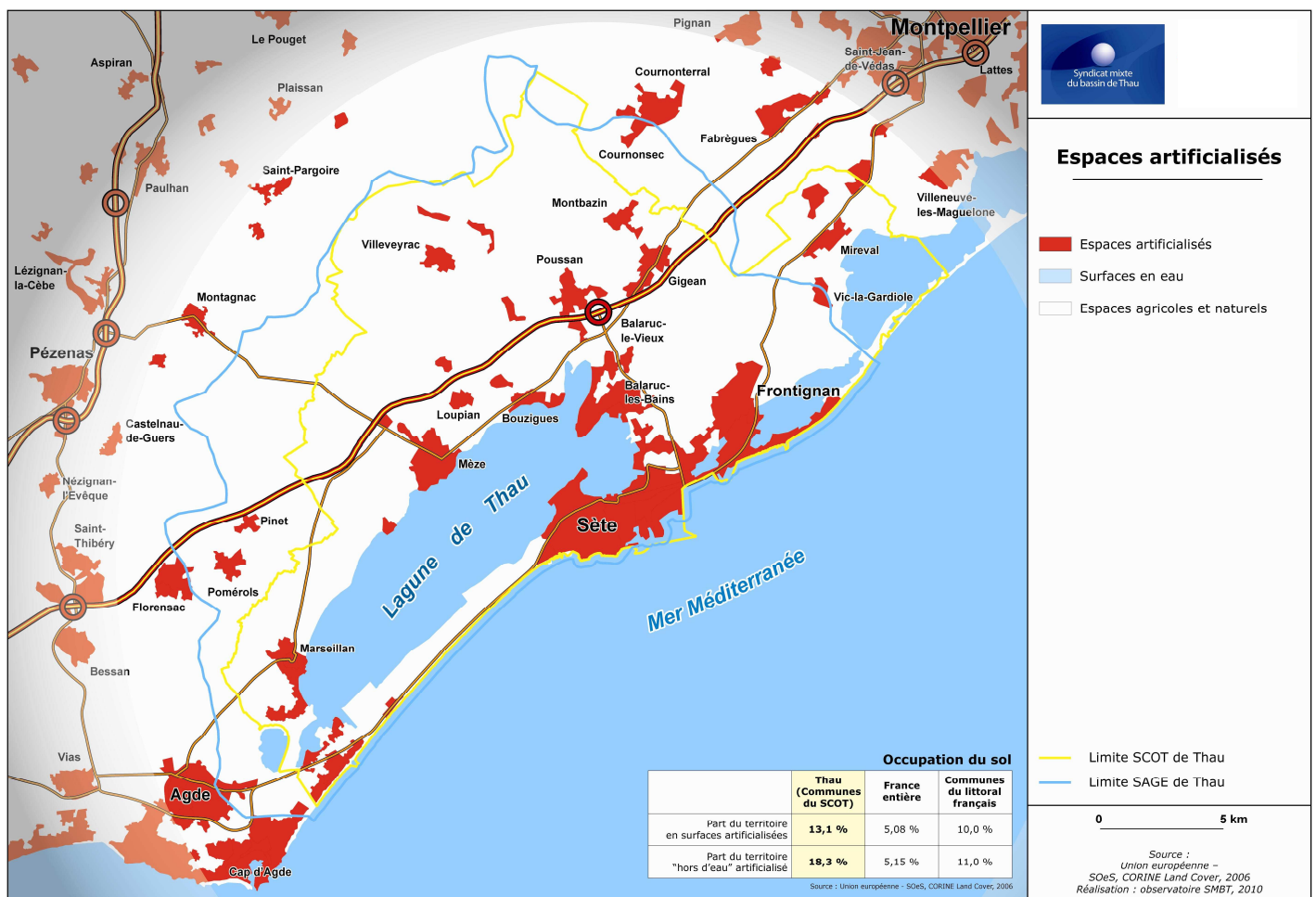
Plusieurs plans de gestion sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le territoire du bassin versant de l'étang de Thau. Chaque plan de gestion répond à des objectifs précis, intégrant les spécificités de chaque secteur (réhabilitation, restauration, gestion hydraulique, maintien des habitats spécifiques, etc.). Le diagnostic du SAGE a pointé d'autre part une stratégie d'intervention foncière publique peu développée sur le territoire. Par ailleurs, le territoire du bassin versant est concerné par 11 sites inscrits au réseau Natura 2000. Trois de ces sites sont majoritairement constitués des lagunes littorales et de leurs zones humides périphériques : le Bagnas, la lagune de Thau et le complexe des étangs palavasiens.

## 2. Un territoire en mutation

### Une croissance urbaine inorganisée ces dernières décennies

Au cours des dernières décennies, la croissance urbaine, mal anticipée et inorganisée sur le territoire, a été génératrice de dysfonctionnements importants. La production de logements dans les centres urbains a été très inférieure aux besoins. L'urbanisation s'est développée, par facilité, sur les périphéries et les espaces agricoles, qui ont été surconsommés.

Cette politique mal maîtrisée de développement conduit à une perte de ressources, une dégradation de la biodiversité et de la qualité paysagère des sites qui participent à une diminution de l'attractivité du territoire.



## **Un schéma de cohérence territoriale volontariste pour remédier à ces dysfonctionnements**

Face à ce constat, le SCOT en cours d'élaboration identifie dans le PADD des orientations qui permettent d'inverser ces tendances :

- Construire un territoire de haute qualité environnementale, en plaçant la protection de l'environnement et, en premier lieu, celle des milieux aquatiques au centre du projet, en préalable à toutes les autres intentions de développement ;
- Contenir et organiser le développement urbain, en fixant un seuil démographique et en orientant le développement en fonction des capacités d'accueil des différents secteurs ;
- Garantir l'avenir économique du territoire en donnant la priorité aux activités économiques locales, directement dépendantes des ressources spécifiques que sont l'eau, les lagunes, la mer mais aussi les terroirs agricoles et les paysages ;
- Construire un territoire solidaire et de haute qualité de vie en renforçant la solidarité des communes du territoire et en répondant aux besoins de déplacement et de logement de toutes les populations.

## **Des pressions sur les ressources en eau accrues**

La demande en eau potable est croissante pour les communes desservies par le Syndicat d'Alimentation en Eau du Bas Languedoc, couvrant la totalité du territoire du SAGE. L'arrivée d'Aqua Domitia et les travaux en cours de la station de potabilisation de Fabrègues permettent de satisfaire les besoins à court et moyen termes. A l'horizon 2030, l'estimation des besoins en pointe fait ressortir un déficit de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/jour. Cette croissance des besoins est largement imputable aux estimations de la population saisonnière sur le territoire.

Les pertes en réseau sont importantes, elles constituent un enjeu fort pour le SAGE.

Trois autres structures assurent la desserte en eau potable du territoire du SAGE :

- la ville de Sète, à partir de la source d'Issanka ;
- le SIAE Balaruc les Bains-Balaruc le Vieux-Frontignan, à partir de la source Cauvy, dont la pérennité est compromise dans un secteur fortement urbanisé et soumis aux aléas des inversacs ;
- le syndicat Florensac Pomérols.

Les besoins en eau brute sont importants (irrigation, arrosage, usages divers etc.) selon les études du projet Aqua Domitia. L'artère littorale pourrait être une réponse à ce besoin sur le territoire, mais le projet ne permet pas à l'heure actuelle d'apprécier les modalités de partage futur de cette ressource.

## **Une adaptation des systèmes d'assainissement sur le bassin versant... mais une augmentation progressive des charges à traiter**

Les efforts réalisés depuis plus de 10 ans sur le bassin versant en matière d'assainissement et les projets en cours (mise en conformité des STEP, raccordements à la STEP de Sète pour limiter les pressions sur la lagune de Thau, gestion environnementale des réseaux etc.) permettent d'atteindre un gain environnemental pour les milieux aquatiques les plus sensibles (cours d'eau, lagune).

La mise en place de mesures collectives auprès des industriels, l'organisation du SPANC sur le territoire permettent d'atteindre de bons résultats, et doivent être poursuivis.

Cependant, les crises de temps de pluie persistent en l'absence de gestion des eaux pluviales cohérente à l'échelle du bassin versant et l'augmentation progressive des charges à traiter en assainissement pose question à moyen-long terme (2025-2030).

## Des activités interdépendantes de la qualité des milieux aquatiques

Les activités primaires sont fragilisées par des crises successives (mortalité des naissains, crises anoxiques) ou structurelles (cas de l'agriculture). La tendance se traduit par une érosion du nombre d'exploitations depuis deux décennies, mais ces activités se maintiennent et demeurent les vocations prioritaires du territoire. Elles sont l'un des maillons essentiels de la gestion des milieux aquatiques :

- les cultures marines jouent un rôle majeur dans le bilan azote/phosphore de la lagune de Thau ;
- la préservation des terres agricoles permet de lutter contre l'érosion et le développement des friches, mais aussi contre le risque d'incendie ;
- le maintien de la biodiversité est nécessaire sur un territoire soumis à une forte pression urbaine.

La fragilisation de ces activités représente une menace pour le territoire sur le plan économique, social et environnemental. Elles ont cependant un rôle majeur à jouer dans le maintien ou la reconquête des milieux aquatiques, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs.

Bien que l'activité thermique soit en expansion (39 000 curistes en 2009, unité thermo-ludique, restructuration de l'établissement thermal), les pressions sur la ressource font craindre une aggravation des risques d'inversac, et mettent en fragilité cette activité majeure du territoire.

Les activités portuaires et logistiques se développent et se restructurent autour du Port de Sète et de sa future base logistique à terre. A travers un programme d'actions décliné dans la stratégie régionale en faveur des ports et de l'intermodalité marchandises, la Région ambitionne de faire de la plateforme de Sète un véritable pôle de convergence des activités industrielles et de service.

Les activités de nautisme et plaisance sont en pleine expansion mais souffrent d'un faible niveau d'équipement, parfois préjudiciable aux activités de pêche et de cultures marines, et susceptible d'affecter les milieux aquatiques.

L'activité touristique se développe et, en corollaire, les pressions sont accrues sur les milieux aquatiques. Les risques de conflits d'usages sont de plus en plus prégnants, en particulier sur les zones humides périphériques de la lagune de Thau.



## RAPPEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE

### Démarche « tendances et scénarios » (2010)

*Sur la base du diagnostic et des premières pistes de réflexion pour le SAGE, la Commission Locale de l'Eau a choisi d'engager une réflexion autour de scénarios prospectifs à l'horizon 2030. A l'issue d'un travail participatif rassemblant un comité représentatif de la CLE, trois scénarios prospectifs ont aidé la CLE à faire ressortir les principaux enjeux du SAGE et en formaliser les orientations stratégiques constituant l'armature du SAGE souhaitée par la CLE. Cette étape est synthétisée dans les pages suivantes. L'annexe 2 présente les documents discutés en CLE.*





## 1. Trois scénarios pour identifier les choix stratégiques du SAGE

---

### Un scénario « au fil de l'eau »

#### Insuffisant pour garantir à long terme une bonne gestion de l'eau et du territoire

Ce scénario tendanciel présente un état à 20 ans du bassin de Thau, en l'état actuel des politiques publiques en place sur le territoire. Le bilan relève entre autres les points suivants :

- ce scénario ne permet pas de garantir à moyen ou long terme le bon état pour l'ensemble des masses d'eau (à terme, retour à une situation antérieure pour la lagune) ;
- les politiques publiques sur le territoire demeurent sectorielles et ne sont pas mises en cohérence pour atteindre un développement du territoire acceptable d'un point de vue environnemental, social et économique ;
- les attentes en matière de développement des activités ne sont pas remplies : une gestion « réglementaire et normative » sans moyens de mise en œuvre laissent prévoir une aggravation des problèmes environnementaux, voire une accélération du déclin de certaines activités (exemples : agriculture en difficulté = impossibilité de mettre en place les normes environnementales = aggravation des impacts sur les milieux, développement des friches, des incendies etc.) ;
- ce scénario n'apporte pas de réponse satisfaisante en matière de gouvernance (multiplication des instances de décision et dilution de l'efficacité des mesures mises en œuvre, quelles priorités ? quels arbitrages ? quelles capacités à financer ?).

### Un scénario pour « l'excellence des activités »

#### Une base incontournable pour l'avenir du territoire

Ce scénario prolonge le scénario 1, en orientant sa stratégie sur un soutien des activités qui fondent les bases économiques du territoire (conchyliculture, pêche, agriculture, thermalisme etc.). L'accompagnement de ces activités à travers le SAGE et son programme opérationnel permettent une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, tout en créant un contexte favorable au développement des activités.

Le bilan de ce scénario fait ressortir les éléments suivants :

- ce scénario permet d'accompagner les activités économiques (conchyliculture, thermalisme, agriculture etc.) dans leurs évolutions vers une meilleure maîtrise de leurs effets sur l'environnement et en particulier sur les milieux aquatiques ;
- l'atteinte du bon état peut être améliorée (lagune, canaux, pli Ouest), mais dépend des capacités des opérateurs à mettre en œuvre ces politiques ;
- des outils de pilotage sont indispensables pour accompagner ces activités vers une bonne gestion des ressources (qualité, quantité).

Toutefois, les difficultés de coordination des politiques publiques sur le territoire demeurent et la question de la gouvernance reste entière.

### Un scénario « vers l'intégration des politiques publiques »

#### L'engagement du territoire vers une nouvelle gouvernance

Dans ce scénario, les collectivités du bassin versant choisissent une gestion intégrée des politiques de l'eau à l'ensemble des politiques publiques : aménagement, transports, activités, développement économique, etc.

Ce scénario prend acte des atouts mais aussi des carences des scénarios précédents pour les corriger. Le constat est qu'une stratégie de l'eau sur un bassin versant nécessite d'intégrer l'ensemble des politiques territoriales et de les coordonner.

Cette stratégie répond aux orientations nationales en matière d'intégration des politiques publiques (loi LENE, Livre Bleu pour une stratégie nationale de la mer et des océans, recommandations pour une gestion intégrée des zones côtières etc.). Ces principes imposent de faire évoluer le cadre de travail et ouvrent la voie d'un SAGE qui s'intègre à l'ensemble des politiques publiques du territoire et des territoires voisins. Cette stratégie nécessite aussi de proposer un cadre de gouvernance qui doit s'adapter et évoluer pour répondre à ces enjeux.

En termes de bilan, ce scénario permet :

- de compléter les scénarios 1 et 2 par une approche plus intégrée des politiques publiques : toutes les composantes du territoire sont mobilisées dans cette approche (environnement, activités économiques, aménagement du territoire, transports) ;
- de fixer des objectifs et des moyens cohérents à l'échelle globale du bassin versant (schéma d'assainissement, schéma de gestion des ressources et des usages de l'eau, schéma de cohérence pour les espaces naturels etc.) ;
- de mettre en évidence la nécessité d'une gouvernance simplifiée, ouverte à l'ensemble des acteurs du territoire intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux ;
- de développer des outils de pilotage (évaluation, analyses multicritères, analyses coûts-avantages etc.) qui permettent une adaptation et une réorientation des actions ;
- d'optimiser les coûts grâce à des innovations, à la mobilisation d'outils et une synergie entre les acteurs du territoire pour tenir compte des capacités de financement.

## 2. Le choix de la CLE

---

### Un SAGE ambitieux, novateur et s'inscrivant dans une nouvelle gouvernance pour répondre aux enjeux de l'eau

Le travail sur la démarche prospective a permis de formuler les questions clé du SAGE. Ces questions clé incluent les dimensions propres au respect de la DCE et du SDAGE, mais aussi les préoccupations spécifiques au territoire. L'ensemble de ce questionnement correspond au chemin choisi par le territoire pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau, dans un contexte spécifique qui est celui du territoire de Thau.

Trois axes émergent de cette réflexion, formant l'armature de la stratégie du SAGE :

- **la nécessité d'organiser une nouvelle gouvernance** sur le territoire de Thau pour coordonner les politiques publiques du territoire, qui prenne en compte la concertation, l'expertise partagée et la capacité de financement pour un développement environnemental, économique et social équilibré du territoire ;
- **la nécessité d'intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire**, en priorisant l'articulation entre SAGE, SCOT, PLU et outils contractuels, pour mieux prendre en compte les enjeux de la gestion des milieux aquatiques dans les activités urbaines et économiques du territoire ;
- **la priorisation d'actions pour la gestion qualitative des milieux aquatiques** (maîtrise des pollutions, lutte contre l'eutrophisation, préservation des continuités hydrauliques et écologiques, protection et gestion des zones humides, relation bassin versant-littoral-mer) et **la gestion quantitative des ressources en eau** (assurer les besoins en eau potable, l'organisation de la desserte en eau brute et priorisation des usages, la solidarité inter-bassins versants).

## AXE STRATEGIQUE 1

### Un SAGE ouvert sur une nouvelle gouvernance du territoire

*Le diagnostic du SAGE et la réflexion sur les scénarios prospectifs ont conduit au constat suivant : la stratégie de gestion de l'eau sur le bassin versant nécessite d'intégrer l'ensemble des politiques territoriales et de les coordonner. Cet axe stratégique répond aux orientations nationales en matière d'intégration des politiques publiques (Grenelle de l'environnement, Livre Bleu pour une stratégie nationale de la mer et des océans, recommandations pour une gestion intégrée des zones côtières etc.).*

*Ces principes imposent de faire évoluer le cadre de travail et ouvrent la voie d'un SAGE ambitieux et novateur qui s'intègre à l'ensemble des politiques publiques du territoire et des territoires voisins. Cette stratégie nécessite de proposer un cadre de gouvernance qui doit s'adapter et évoluer pour répondre à ces enjeux.*



## ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Coordonner et intégrer les politiques publiques sur le territoire de Thau : vers la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance

### 1.1. Organiser une nouvelle gouvernance du territoire pour une meilleure coordination des politiques publiques

Le territoire de Thau est l'objet non seulement de procédures d'élaboration d'un SCoT et de son volet littoral et maritime, mais aussi le terrain d'application de 4 procédures de SAGE (Thau, Astien, Hérault et Lez-Mosson-Palavasiens) et de 8 procédures Natura 2000.

Le diagnostic a montré les limites de la multiplication des instances de décision (CLE, COPIL, Commissions etc.) et le risque de dilution de l'efficacité de l'action publique. Il est nécessaire de clarifier et simplifier au besoin ce cadre en se donnant comme objectif d'assurer la meilleure coordination possible de ces assemblées pour une efficacité et une efficience des actions engagées sur le territoire. Le SAGE et la CLE s'inscrivent dans ce processus.

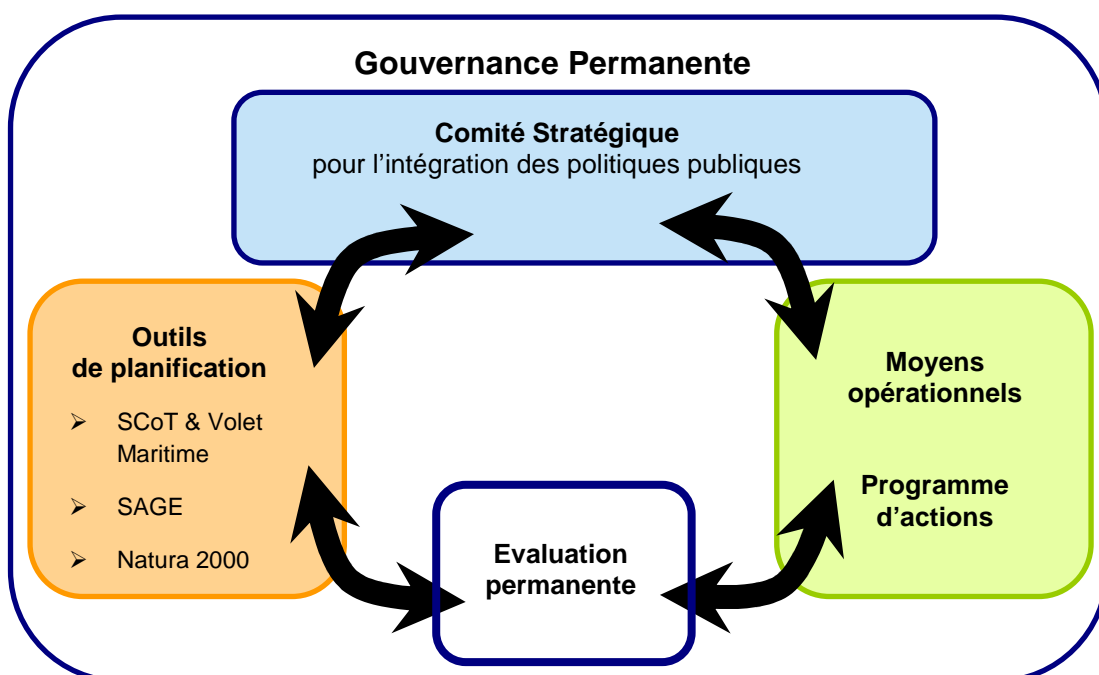
Ce processus doit permettre l'expression d'une nouvelle forme de gouvernance, adaptée à une démarche de gestion territoriale globale, touchant à l'ensemble des politiques publiques telles que le SCoT et son volet littoral et maritime, les SAGE et les démarches Natura 2000.

La concertation doit être au cœur de ce dispositif, en permettant le dialogue entre tous les acteurs publics du territoire : représentants de l'Etat, des collectivités et des principaux partenaires et acteurs de la gestion de ce territoire.

La CLE souhaite que cette nouvelle gouvernance soit construite autour d'une structure de concertation unique, réunissant l'ensemble des représentants des instances en charge des outils de planification et de gestion du territoire de Thau (SCoT, Volet littoral et maritime, SAGE, Natura 2000), les principaux maîtres d'ouvrage de ces politiques et leurs partenaires institutionnels et financiers.

Cette instance - comité stratégique à créer - doit organiser le suivi des outils de planification et garantir la cohérence des différentes politiques découlant de ces outils en proposant, au besoin, leur révision.

Elle doit assurer la mise en œuvre opérationnelle des orientations propres à chacun de ces outils au travers de la conduite partenariale et concertée d'un programme d'actions.



## **1.2. Construire un cadre d'action contractuel et partagé pour mettre en cohérence les actions publiques sur le territoire de Thau**

Cette nouvelle gouvernance appelle à réfléchir à la mise en place d'un cadre d'actions qui mette en cohérence l'ensemble des interventions sur ce territoire pour répondre à des objectifs communs en matière de gestion de l'eau, d'aménagement du territoire ou encore pour la gestion des espaces naturels.

Ces programmes d'actions ont été jusqu'à présent établis dans des approches sectorielles qu'il est indispensable de rapprocher et de rassembler dans un projet de territoire cohérent.

La stratégie du SAGE, en référence au souhait émis par le Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée sur le bilan du Contrat de Lagune, propose que les suites à donner au Contrat de Lagune puissent s'établir dans une approche plus globale et complémentaire (un Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau), mettant en synergie l'eau, l'habitat, les activités, les transports, les milieux naturels.

## **1.3. Evaluer et anticiper l'impact financier de la gestion de l'eau sur le territoire**

### **Evaluer les coûts et les capacités de financement des actions du SAGE**

La Commission Locale de l'Eau a rappelé la nécessité de bien réfléchir aux moyens financiers à mettre en œuvre pour répondre efficacement aux dispositions du SAGE, aux actions préconisées et à leur hiérarchisation. Trois principes ont été énoncés par la CLE :

- une action = un maître d'ouvrage + un financement + un calendrier de mise en œuvre ;
- provisionner aujourd'hui pour demain ;
- mesurer les impacts des actions sur le prix de l'eau.

Le rattrapage que les collectivités ont eu à réaliser sur le volet assainissement a représenté un coût important ces dernières années, supporté largement par l'utilisateur. Les réglementations successives surenchérisent les coûts, sans pour autant apporter de réponse satisfaisante sur les moyens nécessaires pour financer ces actions.

Dans un contexte qui est celui d'une diminution de la marge de manœuvre fiscale des communes et des intercommunalités, le PAGD devra donc définir très précisément les coûts générés par la stratégie du SAGE, et les moyens de financement possibles pour chacune des actions au regard des capacités financières des maîtres d'ouvrage et des financeurs.

### **Donner de la valeur et inciter à la protection des milieux aquatiques**

Dans cette approche, la stratégie du SAGE doit aussi permettre de valoriser les choix environnementaux des communes concourant à la protection des milieux aquatiques (tels que la protection des zones humides, des espaces de liberté des cours d'eau, des champs d'expansion des crues etc.) alors que d'autres choix d'urbanisation auraient pu entraîner une plus value à court terme. Cette évaluation doit tenir compte des externalités, des bénéfices directs et indirects et trouver une valorisation financière (sous forme de péréquation, de rétribution pour service rendu, etc).

## **1.4. Développer des outils d'expertise et d'évaluation des politiques publiques sur le territoire**

Pour guider les choix stratégiques et optimiser l'action publique, des outils de pilotage sont nécessaires. L'Observatoire du Territoire de Thau pourrait être l'outil privilégié d'évaluation des politiques publiques, en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques mais aussi sur l'ensemble des politiques territoriales : habitat, activités, transports, déplacements etc.

Ces outils d'expertise doivent être construits autour des 4 approches suivantes :

- la mobilisation d'indicateurs de développement durable, mis en place dans le cadre des suivis du SCOT et des SAGE et préconisés dans le cadre de l'évaluation environnementale de ces démarches ;
- le développement d'analyses multicritères des actions et projets, permettant d'éclairer la prise de décision au regard des critères du développement durable (économique, social, environnemental) ;

- la conduite d'analyses coûts-avantages pour les projets qui le nécessitent, apportant une évaluation financière précise des projets et une valorisation monétaire des impacts socio-économiques attendus ;
- la mise en place d'une évaluation permanente et d'un suivi continu des politiques contractuelles et des outils de planification du territoire, permettant le cas échéant de réorienter les actions et de les adapter au gré des évolutions du territoire et des exigences réglementaires.

## **1.5. Développer la concertation et la sensibilisation auprès de tous les acteurs du territoire**

### **Organiser des assises du territoire**

Le SAGE est élaboré dans une dynamique de concertation, autour de la Commission Locale de l'Eau et de ses commissions thématiques. Or, cette concertation est « institutionnelle » et ne touche pas forcément chaque professionnel, citoyen, association, gestionnaire.

La stratégie du SAGE souhaite que des Assises du Territoire soient organisées annuellement, ouvertes au plus grand nombre. Cet événement est destiné à associer toutes les parties intéressées au processus de gestion territoriale pour informer sur les états d'avancement des actions, faire remonter les attentes et les besoins, et adapter si nécessaire la politique contractuelle sur l'ensemble du territoire.

### **Proposer des modules de formation à destination des acteurs du territoire**

L'adhésion du plus grand nombre d'élus est une obligation pour parvenir à une mise en cohérence des politiques de développement, d'urbanisme, de transport avec les impératifs de préservation des milieux aquatiques et de gestion intégrée du bassin versant.

L'action concernera autant l'information sur les processus et démarches mis en œuvre sur le territoire (communication sur les programmes en cours, les résultats attendus et acquis) qu'une information thématique ciblée sur les besoins des élus (gestion de l'eau, gestion et prévention des risques, lutte contre les pollutions, eau et aménagement du territoire, etc.)

### **Sensibilisation des habitants du territoire à la bonne gestion des ressources en eau**

Il s'agit de développer une stratégie de communication et de sensibilisation des habitants du territoire pour développer les pratiques de gestion raisonnée de la ressource en eau :

- économies d'eau ;
- limitation de l'usage des pesticides ;
- déclarations des forages en mairie etc.

### **Mettre en place un SAGE des enfants**

Basé sur le même fonctionnement que la Commission Locale de l'Eau et sur le principe des Conseils Municipaux des jeunes, le SAGE des enfants permet d'aborder de manière plus approfondie les enjeux de l'eau avec les enfants qui sont les futurs gestionnaires du territoire. Ce SAGE des enfants, impliquant également les familles et les écoles, assure un espace de dialogue permettant d'aboutir à des propositions d'actions qui pourraient être présentées en CLE par les enfants eux-mêmes. Cette action souhaitée par la CLE pourrait être menée en partenariat avec les structures relais du territoire (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, Agendas 21 des communes, etc.).

### **Construire un portail internet d'information**

L'information sur l'eau est aujourd'hui importante, mais dispersée et détenue par de multiples opérateurs (Agence de l'Eau, CG, Région, Ifremer, collectivités, services de l'Etat, partenaires privés etc.)

La CLE souhaite que le SAGE permette de clarifier cette information sur le territoire, de la hiérarchiser, et permettre un accès plus aisé selon le niveau d'information recherché.

Cette information doit aussi être transversale et permettre de renforcer la capacité de la structure de gestion à sensibiliser le grand public au fonctionnement des milieux dans le cadre des procédures SAGE, SCoT et Natura 2000.

La création d'un site internet dédié a pour objectif de maintenir une information permanente et accessible à tous, en mettant à disposition en temps réel les éléments de suivi des actions engagées ainsi que les éléments de diagnostic permanent du territoire élaborés par l'Observatoire :

- bilans annuels,
- cartothèque,
- études, rapports, comptes rendus de réunions techniques ou plénières,
- bulletins de qualité de l'eau,
- rapports d'auto-surveillance, etc.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Prendre en compte de nouvelles solidarités territoriales dans la gestion de l'eau**

---

### **2.1. Renforcer la solidarité avec les territoires voisins : nécessité d'une réflexion au niveau de l'Inter SAGE**

En matière de gestion des ressources en eau, les enjeux mis en exergue par le diagnostic dépassent largement les limites du SAGE de la lagune de Thau :

- l'alimentation en eau potable du territoire du SAGE dépend à 60% de la ressource du fleuve Hérault et à 40 % des prélèvements effectués dans la ressource karstique du Pli Ouest de Montpellier ;
- à court terme, l'alimentation en eau potable du territoire du SAGE de Thau dépendra aussi de la ressource en eau du Rhône avec la mise en service prochaine de l'usine de potabilisation de Fabrègues ;
- la nappe astienne couvre une partie du territoire du bassin versant de la lagune de Thau mais couvre plus largement le territoire de l'Agathois et le littoral biterrois. Cependant, la présence des zones d'affleurement sur la commune de Mèze rend cette nappe très sensible aux pollutions ;
- le territoire hydrogéologique du Pli Ouest de Montpellier s'étend largement sur le territoire du SAGE Lez Mosson-Palavasiens mais aussi sur le territoire du SAGE du bassin de la lagune de Thau pour sa partie méridionale.

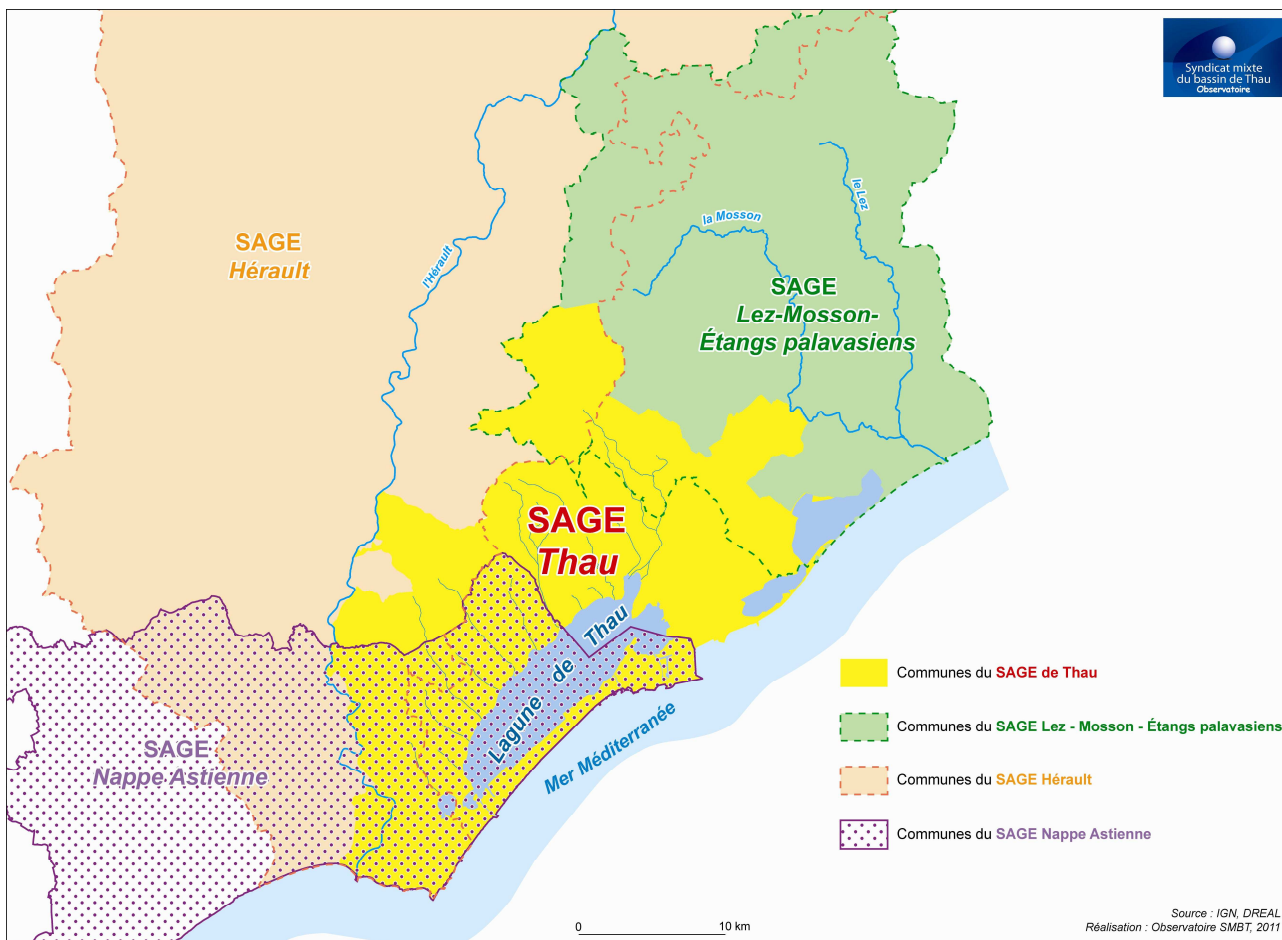
Le SAGE de Thau est en interconnexion avec trois SAGE voisins : le SAGE Lez-Mosson, le SAGE du fleuve Hérault, et le SAGE de la nappe de l'Astien. Des problématiques communes doivent être traitées en synergie, telles que le partage de la ressource en eau potable (Hérault), la protection qualitative de la ressource (Astien), la gestion concertée de la ressource karstique du Pli Ouest (Lez-Mosson) ou encore la gestion des inondations.

La stratégie du SAGE de Thau doit donc d'une part tenir compte des enjeux et des portées réglementaires des SAGE voisins, mais aussi porter un message clair sur les enjeux de ce territoire. Cette démarche doit s'inscrire dans une concertation à l'échelle de l'Inter SAGE dont les modalités de concertation et d'arbitrage restent à fixer avec les partenaires (Agence de l'Eau, services de l'Etat, représentants des CLE etc.).

Dans ce contexte, il appartiendra de fixer plus clairement les actions ou règles relevant du SAGE de Thau ou des autres SAGE :

- sur les règles de protection des affleurements de l'Astien ;
- sur le partage de la ressource du Pli Ouest ;
- sur le partage de la ressource de l'Hérault ....





## 2.2. Clarifier les compétences de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques

Le SAGE de Thau s'inscrit dans un territoire structuré par deux principales intercommunalités (la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau et Thau Agglomération) mais concerne aussi tout ou partie de communes inscrites dans d'autres échelles intercommunales :

- la Communauté de Communes Hérault Méditerranée (Agde, Florensac, Pinet, Pomérols, Castelnaud de Guers, Montagnac) ;
- la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (Aumelas) ;
- la Communauté d'Agglomération de Montpellier (Fabrègues, Cournonsec).

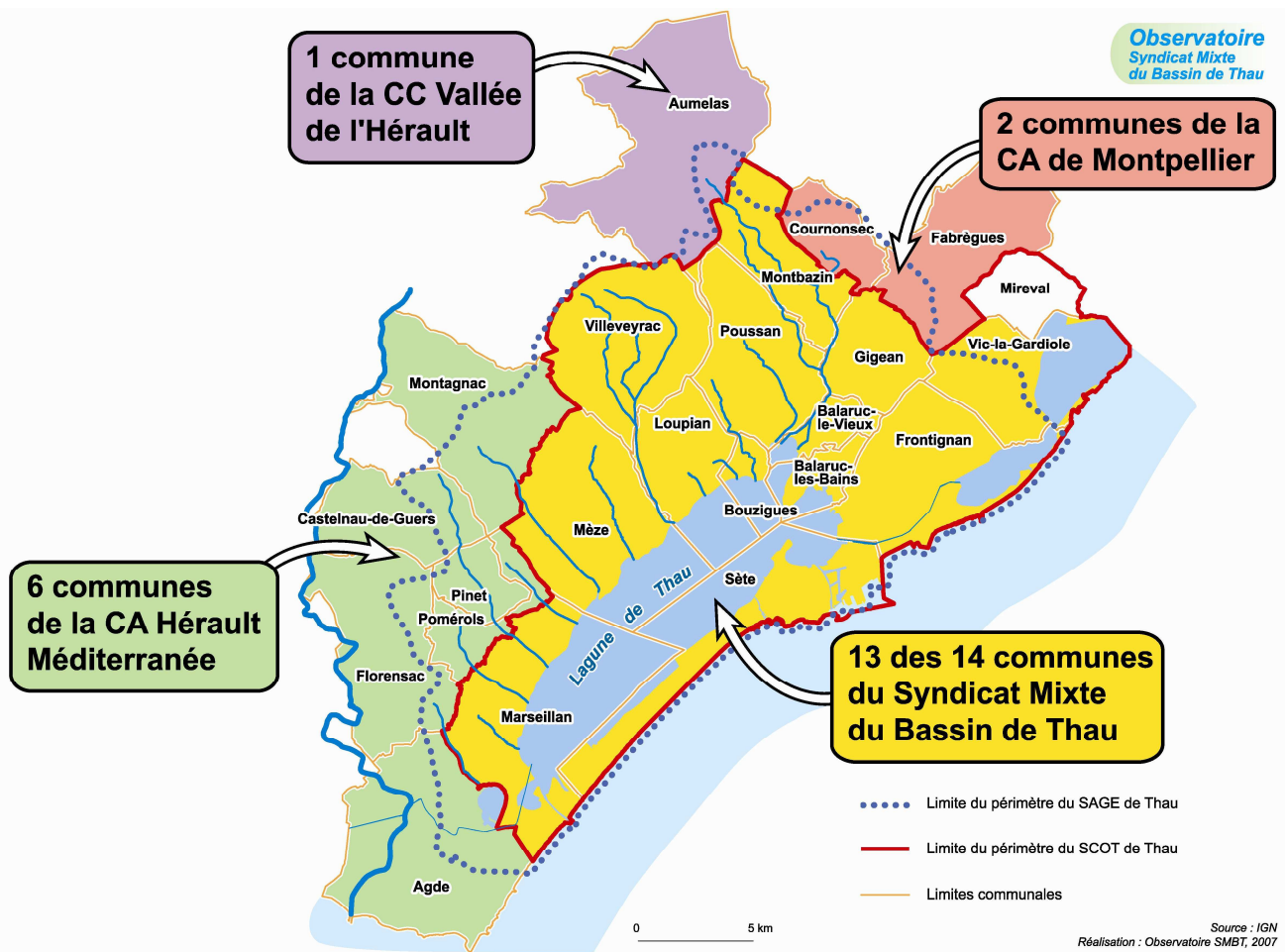
Le périmètre du SAGE répond à une cohérence hydrologique et hydrographique ; il est en revanche moins lisible au niveau de l'exercice des compétences liées à l'eau et à la gestion des milieux aquatiques.

A titre d'exemple, l'assainissement collectif est une compétence intercommunale, l'assainissement pluvial est communal, la gestion des espaces naturels et l'entretien des cours d'eau sont des compétences exercées diversement selon les structures. Concernant l'eau potable, 4 structures (3 syndicats intercommunaux et la Ville de Sète) assurent cette compétence sur le territoire du SAGE.

Pour atteindre collectivement les objectifs de la DCE et du SDAGE, la stratégie du SAGE doit permettre d'apporter un positionnement approprié de l'exercice des compétences de gestion de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques. Ces compétences relèvent de champs multiples :

- l'assainissement (collectif, individuel) ;
- l'assainissement pluvial (collecte et traitement) ;

- l'eau potable (production, adduction, distribution) ;
- l'eau brute (adduction, distribution) ;
- la restauration des cours d'eau, leur entretien ;
- la protection, la restauration et la gestion des zones humides et du littoral
- etc.



## AXE STRATEGIQUE 2

### Réussir la politique de l'eau, c'est réussir l'aménagement du territoire

*Une bonne gestion de l'eau nécessite de bien gérer l'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions : habitat, activités, infrastructures de transport et déplacements, gestion des espaces naturels. Toutes ces composantes ont une influence sur la qualité mais aussi sur l'équilibre des ressources en eau et des milieux aquatiques.*

*Dans sa stratégie, le SAGE porte une attention toute particulière aux activités du bassin versant : agriculture, thermalisme, pêche, conchyliculture, activités industrielles et portuaires etc. Ces activités sont la base économique du territoire, pour lesquelles la gestion qualitative et quantitative de l'eau revêt un caractère primordial. Le déclin de ces activités ou l'absence d'accompagnement serait source de dysfonctionnements compromettant l'objectif d'atteinte du bon état ou sa pérennité au delà de 2015. La stratégie du SAGE propose, à travers cet axe stratégique, l'intégration des enjeux environnementaux dans le développement des activités mais aussi leur accompagnement pour garantir la pérennité de la qualité des milieux aquatiques.*

*Pour réussir cette évolution des activités du territoire, la stratégie du SAGE préconise que la réflexion soit portée en amont sur les outils de planification du territoire (PLU, SCOT) et sur les programmes d'actions qui en découlent (Contrat, Natura 2000, Agendas 21...). La stratégie du SAGE est basée sur une véritable synergie entre l'aménagement du territoire et la gestion des ressources en eau et propose de mieux coordonner ces approches à l'échelle du bassin versant.*



## **ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Assurer une bonne articulation entre le SAGE et les outils de planification territoriale**

---

### **3.1. Imposer dans le SCOT les enjeux de l'eau et de la protection des milieux aquatiques**

Ces documents d'urbanisme (SCOT, PLU) doivent être compatibles ou mis en compatibilité avec le SAGE. Dans cette perspective, il appartient au SAGE de fixer les grands principes à respecter pour atteindre une bonne articulation entre les documents.

La stratégie du SAGE doit préciser les grandes orientations devant être respectées pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau. Le PAGD devra particulièrement veiller à fixer les règles devant être traduites dans les documents d'urbanisme, parmi lesquelles :

- maîtriser les besoins en eau, adaptés aux évolutions de population, les économies d'eau ;
- maîtriser l'étalement urbain, limiter les imperméabilisations ;
- privilégier prioritairement le développement urbain des secteurs les moins impactants pour les milieux aquatiques (lagunes, zones humides, cours d'eau, masses d'eau souterraines, eaux côtières) ;
- favoriser les espaces de reconquête urbaine déjà équipés ou pouvant l'être ;
- limiter les nouvelles infrastructures de transport préjudiciables pour les milieux aquatiques ou le cas échéant, mettre en place des mesures compensatoires ;
- intégrer la gestion des voiries (limitation des transferts de pollution par temps de pluie, lavage et entretien des voiries etc.) ;
- limiter les déplacements urbains ;
- respecter les continuités hydrauliques, supports des Trames vertes et bleues ;
- proscrire le développement urbain sur le trait de côte, en particulier sur les lidos particulièrement vulnérables ;
- protéger les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité ;
- protéger les zones vulnérables pour les ressources souterraines (périmètres de captage pour l'alimentation en eau potable, zones d'affleurement de la nappe astienne, vulnérabilité des ressources karstiques etc.) ;
- intégrer le risque d'inondation et de submersion marine dans les projets d'aménagement urbain, résidentiels, touristiques, industriels et portuaires ;
- favoriser les innovations urbanistiques et architecturales sur le littoral pour lutter contre l'étalement urbain et le mitage et permettre l'adaptation au changement climatique ;
- etc.

### **3.2. Permettre aux communes de bien traduire dans les PLU les orientations du SAGE et du SCOT**

La réussite de la stratégie territoriale de développement durable passe en premier lieu par la déclinaison des orientations du SAGE et du SCOT dans les documents d'urbanisme locaux : les PLU.

La mise en place de dispositifs d'accompagnement des communes est nécessaire pour réaliser l'intégration de l'analyse territoriale et des décisions prises à cette échelle. Les documents locaux d'urbanisme constitueront ainsi des éléments de cohérence territoriale en reprenant les préconisations pour les décliner et les territorialiser plus finement.

### **Développer un appui technique aux communes**

Cet appui aux communes doit pouvoir prendre des formes diverses selon les besoins, le niveau d'intervention. Sur le volet « eau », il doit pouvoir s'organiser autour d'un dialogue permanent entre l'équipe technique du SAGE et les techniciens des communes :

- sur des questions techniques (pluvial, assainissement, gestion des inondations, entretien des voiries etc.) et sur le conseil en matière de bonnes pratiques ;
- sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (cahier des charges, études, expertises) ;
- sur des questions réglementaires (eaux de baignades, déclarations des forages etc.) ;
- sur le reportage des suivis des milieux aquatiques (réseau de suivi lagunaire, suivis de nappes etc.)

### **Elaborer un guide des PLU**

A l'échelle de la commune, réaliser la synthèse des enjeux environnementaux, urbains, réglementaires définis à l'échelle du territoire (SCOT, SAGE) est complexe. Les enjeux de l'eau définis par le SAGE doivent pouvoir être compris à l'échelle de la commune, et pouvoir se traduire dans le document d'urbanisme réglementaire qu'est le PLU : assainissement, assainissement pluvial, protection des milieux aquatiques et des zones humides, de leurs espaces de fonctionnalité, protection contre les risques d'inondation ou de submersion marine etc.

Le SAGE préconise la réalisation d'un « guide de l'eau et de l'aménagement du territoire à l'usage des PLU » déclinant par commune les stratégies complémentaires du SCOT et du SAGE.

## **3.3. Mettre en place les conditions de suivi et d'évaluation conjointe du SAGE et du SCOT sur le territoire de Thau**

### **Bien suivre pour bien anticiper**

Les évaluations environnementales du SCOT et du SAGE devront décrire les conditions et protocoles de suivi de l'environnement et de suivi de l'efficacité des prescriptions de ces documents sur cet environnement.

Ces protocoles, consistant à suivre une série d'indicateurs, sont autant de moyens d'assurer la gouvernance du territoire en évaluant, à échéance régulière, les dynamiques territoriales et plus particulièrement environnementales.

### **Réorienter au besoin les documents de planification**

Les suivis et l'évaluation permanente doivent permettre aux instances de concertation de bénéficier d'un regard sur l'application et l'efficacité des documents de planification, et d'apporter des corrections à leur action concertée voire même, si nécessaire, à faire évoluer ces documents réglementaires.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Intégrer les enjeux de l'eau dans l'organisation des services et des fonctions urbaines**

---

### **4.1. Organiser l'assainissement du territoire pour répondre aux exigences de qualité des milieux et des usages**

#### **Elaborer une stratégie à l'échelle globale du territoire pour les eaux résiduaires urbaines et les eaux pluviales**

Actuellement, 8 schémas directeurs d'assainissement sont en cours sur le territoire, mais ils ne permettent pas d'avoir une vision globale des effets cumulatifs sur les milieux aquatiques récepteurs (cours d'eau, lagunes, milieu marin). Concernant l'assainissement pluvial, la compétence est répartie entre les 22 communes du bassin versant, pour des résultats très insatisfaisants par rapports aux enjeux sur les milieux.

La stratégie du SAGE préconise de définir un schéma cadre pour l'assainissement des 20 prochaines années en identifiant particulièrement :

- les seuils d'acceptabilité des milieux ;

- les perspectives d'évolution du territoire (démographie, aménagement urbain, agriculture, activités, déplacements...) et leurs conséquences sur les charges futures produites et leurs conditions de traitement ;
- la combinaison des stratégies de temps sec et de temps de pluie, pour optimiser la gestion des réseaux et les ouvrages de traitement ;
- les secteurs les plus sensibles devant être soustraits à toute imperméabilisation ou devant faire l'objet de prescriptions particulières en raison de la vulnérabilité des ressources aquatiques ;
- la gestion et la valorisation des sous produits de l'assainissement (la mise à jour du schéma de gestion des boues de lagunage, aide au choix d'une filière pour la gestion des boues de la STEP de Sète) ;
- la mise en œuvre et la priorisation des actions des programmes d'assainissement en lien avec les recommandations d'Oméga Thau ;
- également des recommandations techniques sur le lavage et l'entretien des voiries urbaines.

Cette stratégie d'assainissement doit aussi permettre de réfléchir à l'optimisation des coûts d'investissement, des coûts de fonctionnement et donner un cadre d'intervention pour les programmes d'action ou les schémas « locaux » plus détaillés. Cette approche devrait permettre aussi d'anticiper la structuration future du service dans un contexte de refonte des intercommunalités et de répartition des compétences.

#### **Initier un programme pilote et expérimental de lutte contre la pollution des eaux pluviales**

Ce programme pourrait permettre de concrétiser la stratégie pluviale à mettre œuvre sur le territoire. En particulier, il pourrait fixer comme objectif :

- d'expérimenter des dispositifs et méthodes novateur pour la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales ;
- d'intégrer la gestion des zones humides – ou la réhabilitation de sites de lagunage – dans le processus de dépollution des eaux pluviales ;
- de réduire les émissions à la source ;
- de sensibiliser et d'inciter les acteurs de l'aménagement aux techniques alternatives, de sensibiliser le grand public, etc.

Enfin, il paraît important d'anticiper les conditions de mise en œuvre de la taxe sur l'assainissement pluvial identifiée dans la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et d'évaluer les moyens financiers pouvant être générés par ce dispositif sur le territoire.

#### **Imposer aux gestionnaires de l'assainissement une obligation de résultats**

Atteindre le bon état qualitatif requiert l'adhésion de tous les acteurs de l'assainissement du territoire et le partage d'objectifs communs. Pour les services de l'assainissement, le SAGE impose qu'une démarche de certification (type ISO 14 001) soit engagée par l'ensemble des gestionnaires des réseaux et des stations de traitement. Cette démarche devra apporter une obligation de résultat sur la bonne gestion des réseaux et des ouvrages d'assainissement, mais aussi engager les maîtres d'ouvrages et leurs délégataires dans la mise en place de procédures :

- sur les délais d'interventions en cas de dysfonctionnements ;
- sur les circuits d'information et de prévention des rejets non conformes susceptibles d'impacter les milieux aquatiques, etc.

#### **Poursuivre la mise en œuvre des contrôles et des mises en conformités dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le SAGE rappelle les obligations réglementaires : 2012 pour la réalisation des diagnostics et 2015 pour la mise en conformités des ouvrages individuels défectueux. La stratégie du SAGE doit aussi permettre d'identifier les secteurs les plus sensibles (zone d'affleurement de l'Astien, zones sensibles pour la qualité des milieux

aquatiques, zones d'alimentation des captages d'Issanka...) pour lesquels les interventions doivent être prioritaires.

## **4.2. Développer une stratégie territoriale de lutte contre les inondations**

### **Un principe : anticiper les risques**

En raison de sa forte attractivité, le littoral est soumis à une très importante pression économique, urbaine et touristique. Les activités se développent sur un territoire qui est soumis à des risques d'inondation multiples : submersion marine lors des tempêtes, inondations des fleuves et rivières côtières, ruissellement urbain dans un contexte météorologique méditerranéen aggravant les risques pour les personnes et les biens.

La stratégie du SAGE préconise de prendre en compte systématiquement les risques naturels, la hausse générale des mers et les autres effets du changement climatique dans les politiques d'aménagement du territoire. Elle préconise également d'adapter les schémas de planification en conséquence, afin de réduire la vulnérabilité des populations et des territoires.

### **Vers la définition d'un Plan d'Action et de Prévention des risques d'Inondation (PAPI)**

A l'échelle du bassin versant de l'étang de Thau, ces problématiques se ressentent avec une acuité forte. Si les études engagées par l'Etat pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ont un impact réglementaire direct sur le SCOT et les plans locaux d'urbanisme, le SAGE peut impulser une stratégie globale de gestion des risques d'inondation en privilégiant la mise en cohérence des actions, à travers l'élaboration d'un PAPI.

L'Etat a engagé le dispositif rénové de Plans d'action et de prévention des inondations (PAPI) sur la période 2010-2015. Ces dispositifs contractuels entre l'Etat et les collectivités locales permettent d'améliorer les compétences en termes de maîtrise d'ouvrage et de mieux intégrer les politiques de l'eau, de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme dans des stratégies locales mettant en avant la réduction des vulnérabilités. Suite « opérationnelle » du document réglementaire qu'est le PPRI, ce cadre d'intervention du PAPI est adapté à la prise en compte des enjeux globaux des risques d'inondation sur le territoire et à la mise en place d'actions coordonnées dans une réflexion d'ensemble.

### **Prendre en compte la complémentarité des approches dans la lutte contre les risques d'inondation**

La stratégie préconisée par le SAGE doit aussi prendre en compte :

- les ruissellements agricoles et les moyens à mettre en œuvre pour limiter leurs effets à la parcelle ;
- le ruissellement pluvial urbain et les moyens de rétention adaptés préconisés dans le cadre des schémas pluviaux et des zonages d'assainissement pluvial ;
- la délimitation, la protection et l'entretien des espaces naturels contribuant à la réduction des risques (lits majeurs des cours d'eau, zones humides périphériques, zones tampons, etc) ;
- les conditions de réduction de la vulnérabilité dans les secteurs à enjeux forts ;
- l'étude et la réalisation de travaux de protection contre les risques d'inondation (protection des lidos contre la submersion marine) sur les sites les plus sensibles, là où aucune autre stratégie de réduction du risque ne peut être développée (la Vène sur la commune de Montbazin, le Sesquier sur la commune de Mèze, etc.).

### **Améliorer la connaissance des conditions d'inondation par la submersion marine**

Le développement des outils de connaissance et de simulation relative à la modélisation hydraulique mer-lagune-terre pourrait constituer une aide à la définition de scénarios stratégiques de gestion des territoires soumis aux risques. En particulier, le modèle MARS 3D développé par l'Ifremer sur la modélisation de la lagune de Thau pourrait être développé sur la lagune d'Ingril, et optimisé dans ses fonctionnalités en prenant en compte les effets dynamiques des événements et leurs effets à terre (modèle à estran).

Cet outil pourrait permettre de mieux définir les stratégies de prévention ou de gestion de crise. Il pourrait d'autre part être un outil de simulation efficace pour tester les projets soumis à prescriptions réglementaires en zone inondable.



### **Développer une culture de la prévention face aux risques d'inondation**

Le SAGE préconise l'organisation d'une assistance technique aux communes pour la mise en œuvre des PLU dans les zones soumises aux risques d'inondation, mais aussi pour le développement d'outils opérationnels : Plans communaux de sauvegarde (gestion de crise), dispositifs d'alerte et de prévention des tempêtes, installation d'une signalétique de prévention, repères de crues etc.

Le développement d'une culture du risque sur le territoire est nécessaire. Elle doit être prioritairement axée sur la prévention, la sensibilisation des populations et la formation des acteurs territoriaux.

### **4.3. Intégrer la protection des milieux aquatiques dans les politiques liées aux transports et aux déplacements**

L'éloignement croissant des zones d'habitat et des centres fournisseurs d'emplois et de services a entraîné des besoins en matière de transport. L'augmentation des déplacements, pratiqués principalement en voiture individuelle, a été exponentielle.

Deux critères concernant un principe essentiel du développement durable repris par la loi SRU dans l'objectif de maîtrise et de limitation des déplacements automobiles. Il s'agit :

- d'orienter le développement urbain dans les zones présentant une forte densité d'emplois et de services, afin de limiter les besoins de déplacements domicile – travail ;
- d'organiser une desserte des zones urbaines au moyen d'infrastructures de transport en commun performantes.

Cette politique prise en compte dans le SCOT doit aussi mettre en lumière les gains environnementaux sur la protection des milieux aquatiques en termes :

- de limitation des substances toxiques lessivées sur les infrastructures routières et transférées aux milieux ;
- de limitation des sols imperméabilisés ;
- de limitation des coûts d'entretien ;
- de limitation du risque accidentel...

Enfin, dans l'esprit de l'engagement 73 du Grenelle de l'environnement, le SAGE préconise de développer l'accès piéton, les déplacements doux et les transports collectifs respectueux de l'environnement en bordure littorale.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : Garantir l'avenir des activités du territoire dans le respect des milieux aquatiques**

---

### **5.1. Maintenir et renforcer la place des activités de pêche et de conchyliculture sur le territoire de Thau**

Renforcer la place des activités de pêche et de conchyliculture sur le littoral et sur le bassin versant, c'est assurer :

- la création d'emplois permanents limitant la monopolisation du territoire par une économie touristique impactante pour l'environnement littoral, la consommation d'espaces et les milieux aquatiques ;
- la possibilité de développement de filières de commercialisation à l'échelle locale, contribuant à la limitation des consommations énergétiques et des ressources du territoire ;
- la pérennité du rôle majeur que jouent ces activités dans la protection et la gestion des écosystèmes, des milieux aquatiques, des paysages et des aménités du territoire dans un contexte de pression foncière importante.

## **5.2. Développer les conditions d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement sur le territoire de Thau**

Le diagnostic a pointé l'importance du maintien des activités agricoles sur le territoire. Cependant, cette activité, dans sa diversité, doit aussi poursuivre son évolution vers des pratiques agro-environnementales (réduction des intrants, usage économe de la ressource en eau pour les secteurs irrigués actuels et futurs, lutte contre l'érosion, protection de la trame verte et bleue), sans compromettre le fragile équilibre économique et social nécessaire à son maintien.

Le bilan du Contrat de Lagune a mis en exergue la faiblesse des actions engagées jusqu'à présent avec la profession. La stratégie du SAGE préconise l'approche suivante :

- une concertation renforcée avec les organisations professionnelles locales ;
- l'élaboration d'un diagnostic des pressions agricoles, l'identification géographique des zones à enjeux et une meilleure connaissance des pratiques selon les cultures ;
- la définition en concertation d'un programme d'actions, intégrant aussi les stratégies de protection du potentiel agricole du territoire, la prise en compte des besoins (irrigation et autres) ;
- la définition de cahiers des charges adaptés au contexte local, intégrant les notions environnementales ;
- l'accompagnement des exploitations agricoles dans la mise en place du programme d'actions dans un cadre contractuel, mobilisant les aides à l'adaptation (MAET, programme EcoPhyto 2018).

### **Optimiser l'irrigation agricole à partir de la future desserte en eau brute «Aqua Domitia » et fixer des règles de bon usage**

La stratégie du SAGE doit être précisée dans le PAGD sur la manière d'accompagner la mise en œuvre du projet de desserte en eau brute par Aqua Domitia. Il a été rappelé au sein de l'instance de concertation du projet le rôle des SAGE. La profession agricole a exprimé en CLE l'importance de cette ressource pour l'avenir de l'activité. Or, l'usage de cette eau doit être maîtrisé. La stratégie du SAGE doit en particulier être précisée en concertation avec la profession sur les points suivants :

- en termes d'impact sur les milieux aquatiques (transferts des intrants et phytosanitaires) ;
- en termes de maîtrise des consommations ;
- en termes d'organisation de la distribution de cette eau et du maillage des réseaux d'irrigation ;
- en termes de coûts.

## **5.3. Assurer la pérennité de l'activité thermale de Balaruc les Bains dans le respect de l'équilibre de la ressource**

Les situations d'inversac répétées mettent à mal l'exploitation thermale, par intrusion d'eau salée dans les forages thermaux. Ces situations ont des origines diverses (déficit des recharges de la ressource, sur exploitation, événement météorologiques « déclenchant »).

Une gestion concertée de la ressource, la mise en place d'un réseau de suivi, la construction d'un outil de modélisation hydrogéologique etc. sont des axes stratégiques du SAGE (Cf axe 3).

D'autre part, les évolutions structurelles de l'établissement thermal constituent un cadre propice à l'engagement d'une réflexion sur la réduction des impacts de cette activité :

- sur les rejets au milieu naturel ;
- sur le volume et la qualité des rejets aux réseaux collectifs ;
- sur le procès des « boues thermales » prélevées sur la Crique de l'Angle inscrite dans le périmètre Natura 2000...

#### **5.4. Encadrer les impacts des installations industrialo-portuaires sur les milieux aquatiques**

##### **Intégrer dans la restructuration du port de Sète l'engagement relatif aux « ports durables du futur » (grenelle de la Mer)**

En particulier, le SAGE pourra sensibiliser le maître d'ouvrage sur les points suivants :

- favoriser un développement portuaire économe en foncier, le moins pénalisant pour l'environnement et intégré à la ville grâce à la notion de « port urbain », en associant les collectivités locales à la prise de décision notamment en politique d'urbanisme du port ;
- favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques d'entretien des espaces portuaires (gestion des déchets, rejets, dragages, clapage, macro-déchets)
- développer des approches innovantes dans la valorisation des sédiments de dragages portuaires (réutilisation) et améliorer les techniques de tri et de traitement, dont l'extraction des macro-déchets des sédiments de dragage et de clapage ;
- développer une filière de valorisation des déchets ;
- mettre en place les équipements de raccordement aux réseaux en particulier les réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales afin de limiter la pollution, et obliger les bateaux à s'y raccorder ;
- améliorer la prise en compte des risques de pollution, notamment accidentelle, présentés par les industries implantées sur le site portuaire.

##### **Mettre en place un plan de gestion des dragages des canaux et des infrastructures portuaires pour limiter les risques de pollutions accidentelles**

#### **5.5. Mieux encadrer les activités nautiques sur la lagune de Thau et les activités associées**

Plusieurs actions sont à mettre en œuvre :

- se donner les moyens de faire respecter la réglementation sur les embarcations transitant sur la lagune de Thau ;
- étudier les conditions d'aménagement des portes de la lagune de Thau (Canal du Midi et Canal du Rhône à Sète) pour permettre le pompage des eaux noires et grises des embarcations avant la traversée de la lagune ;
- régulariser la gestion de toutes les infrastructures portuaires lagunaires (Port Suttel...);
- mettre en place une gestion environnementale des équipements des ports de plaisance (équipements de pompes, gestion des déchets, accès sanitaires etc.).



### AXE STRATEGIQUE 3

Garantir la bonne gestion qualitative et quantitative de toutes les ressources en eau du territoire

*La stratégie du SAGE permet de définir et de hiérarchiser les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs du SDAGE et de son programme de mesures. Il s'agit de cibler les actions « incontournables » identifiées pour l'atteinte ou le maintien du bon état pour l'ensemble des masses d'eau du territoire. La stratégie du SAGE propose en outre de répondre aussi aux enjeux locaux de la qualité de l'eau et du partage des ressources.*

*Quatre orientations constituent cette stratégie à l'échelle du bassin versant :*

- la lutte contre toutes les pollutions des masses d'eau ;*
- la protection, la réhabilitation, la gestion des zones humides et des cours d'eau ;*
- le partage équilibré des ressources en eau ;*
- enfin, la mise en place d'une politique volontariste d'économie de l'eau.*



## **ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : Lutter contre les pollutions de toutes les masses d'eau**

---

### **6.1. Lutter contre le risque d'eutrophisation des lagunes et des cours d'eau en développant une stratégie globale, à l'échelle du bassin versant**

#### **Poursuivre les efforts d'optimisation de l'assainissement**

Les efforts réalisés par les collectivités en matière de réduction des effets des rejets de l'assainissement collectif sur les milieux les plus sensibles (lagunes, cours d'eau) ont porté leur fruits. Ils doivent être pérennisés et des pistes d'amélioration sont à mettre en œuvre :

- traiter prioritairement les points noirs ;
- généraliser la certification des réseaux et systèmes d'assainissement sur l'ensemble du bassin versant, mettre en place la gestion dynamique des réseaux, respecter les temps d'intervention sur les dysfonctionnements des postes de relèvement définis par le programme Oméga Thau ;
- poursuivre la mise en conformité de l'assainissement non collectif ;
- réduire les apports de temps de pluie en optimisant les techniques de gestion (stockage temporaire) ;
- Améliorer la gestion de la pollution en zone urbaine en proposant des modes de nettoyage des voiries adaptés.

#### **Mieux connaître les mécanismes de l'eutrophisation pour agir sur toutes les sources**

Il importe aussi de se donner les capacités d'anticiper les évolutions futures du bassin versant, en intégrant dans cette approche toutes les activités présentes : rejets des STEP, ruissellement pluvial urbain, production issue des activités agricoles et industrielles.

Cela suppose de mieux connaître la dynamique azote/phosphore dans sa globalité et ses effets sur l'eutrophisation des milieux aquatiques superficiels (cours d'eau, lagunes) ou souterrains.

#### **Construire des outils pour cibler les actions et fixer des règles**

Le recours à des outils de modélisation pourrait permettre :

- d'identifier l'importance des différentes sources de production de nutriments ;
- de fixer des seuils « émissibles » par secteurs ou par sources de production ;
- de tester des scénarios à moyen ou long terme pour guider les choix d'actions et mesurer les marges de progrès possibles ;
- de mesurer les effets des actions mises en œuvre et au besoin, réorienter la stratégie.

### **6.2. Poursuivre la régularisation administrative des rejets non domestiques dans le réseau public d'assainissement**

Une cellule « industriels » est en place au niveau de Thau Agglo : les démarches de régularisation des rejets non domestiques doivent être poursuivies dans ce cadre et étendues à l'ensemble du territoire.

Le SAGE doit rappeler la démarche réglementaire à appliquer :

- prise d'arrêté après un diagnostic des pratiques de l'établissement permettant la régularisation des conditions de rejet de l'établissement ;
- pour les nouvelles implantations, l'établissement doit formuler une demande d'autorisation de rejet.

L'effluent ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du réseau et de la station. Les rejets de déchets toxiques et de substances dangereuses doivent être proscrits, collectés à la source (cf 6.3) et intégrés dans des filières d'évacuation spécialisées.

### **6.3. Etablir un plan de communication pour la collecte des déchets toxiques des ménages (DMS)**

Dans la droite ligne du « PREDD », une politique d'accueil des déchets toxiques des ménages doit être établie afin d'atteindre le ratio de 3kg/hab/an pour le territoire du SAGE.

Les déchetteries sont équipées d'armoires à toxiques. Les agents doivent être formés et la collecte optimisée afin que les toxiques ne se retrouvent ni dans les réseaux d'assainissement, ni dans le milieu, ni dans la poubelle d'ordures ménagères.

Un plan de communication et une sensibilisation auprès des usagers doivent être réalisés. L'objectif est que chacun sache ce qu'est un toxique et quel est son impact sur les milieux aquatiques (lagune, cours d'eau, eaux souterraines, eaux côtières).

### **6.4. Réduire et maîtriser les pollutions des masses d'eau superficielles par les substances toxiques et les pesticides**

#### **Lutter contre la pollution par les pesticides**

Les cours d'eau du bassin versant révèlent globalement des concentrations en substances toxiques importantes, parmi lesquelles les pesticides sont fortement présents. Les sources de production sont multiples : pratiques agricoles, usages domestiques, pratiques de désherbages des collectivités ou des gestionnaires d'équipements... Le SAGE doit apporter des outils de réponses pour maîtriser toutes ces sources de pollution pour atteindre des objectifs de qualité des masses d'eau conformes aux objectifs du SDAGE.

La stratégie du SAGE doit ainsi porter sur plusieurs axes :

- réglementaire, en rappelant les produits dont l'usage est proscrit et en mobilisant les autorités compétentes pour contrôler ces usages ;
- de sensibilisation de tous les usagers : professionnels, particuliers, personnels communaux
- d'incitation à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en développant une stratégie concertée avec les professionnels du territoire, différenciée selon les enjeux des territoires ;
- d'implication de l'ensemble des acteurs du territoire dans cette lutte : communes, gestionnaires d'infrastructures (CG 34, VNF, RFF, ASF...) ou d'équipements (établissements scolaires, équipements sportifs, ...)

#### **Lutter contre les pollutions toxiques d'origine industrielle en agissant à la source**

Des actions de limitation à la source ont été engagées sur le territoire, dans le cadre de mesures collectives auprès des acteurs économiques du territoire (industrie, artisanat, etc.). Ces actions doivent être poursuivies, et développées dans les secteurs d'activité non encore concernés (zone portuaire), ou sur des territoires du bassin versant particulièrement sensibles (zones d'activités, marges du bassin versant).

#### **Diagnostiquer, prévenir et anticiper les risques de pollution accidentelle**

Aujourd'hui, peu de dispositifs de protection, d'alerte ou d'intervention sont mis en place sur le territoire pour répondre efficacement et à temps au risque de pollution accidentelle des milieux aquatiques.

Plusieurs sites vulnérables sont susceptibles d'avoir des conséquences environnementales, sanitaires et économiques importantes :

- en bordure de la lagune de Thau, du littoral, des zones de baignade ;
- en bordure des cours d'eau, des canaux ;
- en limite des périmètres de captage d'eau potable (Issanka).

Le SAGE préconise d'entamer une réflexion sur la gestion du risque accidentel, construite autour d'un diagnostic, d'une priorisation des moyens correctifs pouvant être mis en œuvre, de propositions pour une gestion de crise, de mise en place d'un observatoire des pollutions etc. La mise en œuvre des préconisations du



programme Oméga Thau ainsi que la gestion dynamique des réseaux d'assainissement seront une première base de mise en œuvre des actions.

### **Intégrer la problématique « substance dangereuses » dans la gestion des eaux pluviales**

Jusqu'à présent, la problématique de la gestion des eaux pluviales a été abordée prioritairement sous l'aspect quantitatif (réduction des écoulements superficiels, maîtrise des inondations pluviales, etc.). Les eaux pluviales sont cependant l'un des principaux vecteurs du transfert des substances dangereuses dans les milieux aquatiques. Cette problématique qualitative doit être abordée dans la gestion des eaux pluviales, à l'échelle globale du bassin versant, mais aussi dans la déclinaison communale des schémas directeurs d'assainissement pluvial.

### **Identifier, réhabiliter et surveiller les sites pollués**

Le territoire de Thau est héritier d'une histoire industrielle passée dont les conséquences environnementales sont encore très marquées : friches industrielles, sols pollués, absence de suivi sur certains sites, etc. Les impacts sur les milieux aquatiques sont parfois importants, en particulier sur le pourtour du Canal du Rhône à Sète et sur le secteur des Eaux Blanches.

La stratégie du SAGE doit prioritairement être axée sur la mise à jour des connaissances et sur un travail d'inventaire et de cartographie des sites. A l'issue de ce diagnostic, certains sites prioritaires pour la qualité de l'eau ou vis-à-vis du risque sanitaire doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire (suivi, traitement, réhabilitation).

## **6.5. Maîtriser les pollutions d'origine bactériologique pour une qualité de l'eau conforme aux usages**

### **Mettre en œuvre le programme d'actions « Oméga Thau »...**

Le programme Oméga Thau (2007-2010) a permis d'identifier et de hiérarchiser les sources de pollution bactériologiques du bassin versant ayant un impact sur la qualité microbiologique des coquillages en élevage. Un programme d'action a été présenté aux acteurs du territoire, mettant en exergue une priorité d'action sur les apports de temps de pluie. La stratégie du SAGE propose que les actions identifiées soient désormais mises en œuvre dans un cadre concerté. Vu l'ampleur des aménagements proposés et les coûts des stratégies proposées, il importera de prioriser les actions en tenant compte des capacités de financement des maîtres d'ouvrage identifiés, mais en s'appuyant aussi en tant que de besoins sur des analyses coûts-avantages-efficacité permettant de bien identifier le gain environnemental attendu.

### **... En cohérence avec les programmes d'actions identifiés dans les profils des eaux de baignade**

La démarche Oméga Thau et ses nombreuses investigations ont largement alimenté l'élaboration des profils des eaux de baignade sur le volet « risques microbiologiques ». Les actions à mettre en œuvre doivent être coordonnées pour tenir compte aussi du gain environnemental attendu sur la sécurisation des eaux de baignade lagunaires et en mer.

### **Agir sur les sources de contaminations bactériologiques diffuses**

- Achever le programme diagnostic du SPANC, être offensif sur les mises en conformité ;
- Prioriser les mises en conformité au regard des enjeux de qualité des milieux ;
- Réglementer les effets impactants de la cabanisation ;
- Définir les règles de contrôle de la navigation de plaisance transitant sur la lagune de Thau ;
- Définir des règles de contrôle et de régularisation des « bateaux logements » non équipés de systèmes d'assainissement ;
- Equiper les ports et haltes fluviales de dispositifs de pompage des eaux noires et des eaux grises, etc.

### **Donner un caractère réglementaire aux flux maximum admissibles**

Le programme Oméga Thau a permis de définir les flux maximum admissibles pour chaque sous bassin versant de la lagune de Thau, seuil au-delà duquel les impacts sont avérés pour la qualité des coquillages en élevage.

La stratégie du SAGE propose que ces flux maximum admissibles aient une portée réglementaire pour inciter notamment les gestionnaires du bassin versant à optimiser la gestion de leurs équipements (assainissement, pluvial).

## **6.6. Limiter les risques de pollution de la nappe astienne**

### **Une coordination à préciser entre le SAGE de Thau et le SAGE astien**

Une coordination au sein de l'inter SAGE doit au préalable définir si les règles relatives aux bonnes pratiques dans ce secteur sont à définir par le SAGE de Thau ou le SAGE de l'Astien.

### **Poursuivre l'inventaire et la mise en conformité des forages défectueux sur la nappe astienne**

Pour la partie du territoire de Thau chevauchant la nappe astienne, le diagnostic partagé par le SAGE Astien et par le SAGE de Thau a mis en évidence une problématique qualitative sur les forages anciens et mal conçus. Ces forages doivent être identifiés et répertoriés et les travaux de neutralisation mis en œuvre par les propriétaires. La coordination entre le SAGE Astien et le SAGE de Thau est indispensable pour la mise en œuvre de cette action.

### **Poser les principes de non aggravation de la vulnérabilité des zones d'affleurement**

Les zones d'affleurement des sables astiens sont des secteurs particulièrement sensibles et vulnérables aux pollutions. De la bonne gestion de ces sites sensibles, dépend à terme la qualité de la ressource astienne et de son exploitation pour l'alimentation en eau potable des communes littorales de l'Agathois et du Biterrois. La Commission Locale de l'Eau du SAGE de Thau a pris acte de cette nécessité.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 7 : Protéger et gérer les zones humides, restaurer et entretenir les cours d'eau du bassin versant pour contribuer efficacement à l'atteinte du bon état qualitatif**

---

### **7.1. Assurer la protection des zones humides du bassin versant et leur bonne gestion, en lien avec les démarches Natura 2000 et en cohérence avec les plans de gestion engagés**

#### **Compléter l'inventaire des zones humides du bassin versant en identifiant leurs espaces de fonctionnalité**

Les zones humides jouent un rôle majeur dans le cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant. Elles couvrent des espaces importants en périphérie des lagunes, mais aussi sur le bassin versant (près de 10 000 ha). Elles sont parfois issues de l'exploitation d'anciennes carrières qui, aujourd'hui abandonnées, nécessitent une réhabilitation ou une restauration lourde.

La stratégie du SAGE propose de conforter l'inventaire de ces zones humides, en approfondissant notamment la notion d'espace de fonctionnalité indispensable pour la pérennité de ces zones.

#### **Définir une stratégie de protection et de gestion des zones humides**

Actuellement, des plans de gestion sont engagés sur certaines zones humides du territoire. Ces plans de gestion sont d'autre part inclus dans des démarches Natura 2000, sans qu'une stratégie d'ensemble ne soit clairement définie entre les différents opérateurs. Dans sa stratégie, le SAGE propose plusieurs axes :

- mettre en cohérence les stratégies de protection et de gestion de ces zones humides, dans le cadre de la construction de la trame verte et de la trame bleue du bassin versant et des corridors écologiques ;
- assurer une cohérence entre les plans de gestion en cours et les démarches Natura 2000, en identifiant pour chaque zone humide les enjeux de préservation, en incluant les enjeux hydrologiques, hydrauliques et qualitatifs de ces milieux.

#### **Identifier les outils appropriés pour la protection et la gestion des zones humides**

La stratégie du SAGE préconise l'engagement d'une réflexion pour la mise en place des mesures réglementaires pour les zones humides en mobilisant, selon les besoins et l'intérêt, les nouveaux outils de gestion de ces

espaces que sont les ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau) et les ZHIEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier).

D'autre part, le SAGE préconise que les politiques d'acquisition foncière des zones humides conduites par le Conservatoire du littoral et les collectivités soient mises en synergie pour atteindre une optimisation de cette politique (mise en cohérence des schémas d'intervention foncière).

## **7.2. Réhabiliter, restaurer et entretenir les cours d'eau pour une trame bleue de qualité**

### **Définir à l'échelle du bassin versant une stratégie de réhabilitation, de restauration et d'entretien des cours d'eau**

Supports essentiels de la trame bleue du territoire, les cours d'eau assurent des fonctions essentielles dans l'équilibre des milieux : réservoirs de biodiversité, axes naturels de structuration des continuités écologiques, ou encore comme composantes du paysage. Ils jouent un rôle vital dans les apports en eau douce aux lagunes. Ils sont également essentiels dans la régulation des crues.

D'un point de vue qualitatif, ces cours d'eau sont globalement très dégradés sur le territoire. La stratégie du SAGE propose comme préalable l'engagement d'un schéma stratégique pour la gestion des cours d'eau visant à harmoniser les actions de réhabilitation, de restauration et d'entretien.

Le contexte méditerranéen et le régime intermittent de ces cours d'eau favoriseront particulièrement une approche et un travail sur la morphologie des cours d'eau et sur la restauration des ripisylves. Elle mettra également en exergue le rôle des cours d'eau dans la perception paysagère du territoire et dans l'armature des trames vertes et bleues.

### **Définir un plan de gestion pour chaque cours d'eau du bassin versant**

Le Schéma Stratégique pour la restauration des cours d'eau doit se décliner en actions concrètes et en programmes de travaux comme, par exemple, la restauration physique des cours d'eau, la restauration des zones naturelles d'expansion de crues, l'entretien des berges, la gestion de la ripisylve, l'entretien des ouvrages hydrauliques etc. Ce travail a été réalisé sur l'un des principaux cours d'eau : la Vène. Il doit être poursuivi sur les autres cours d'eau du bassin versant, en mesurant les priorités d'actions face aux pressions identifiées.

### **Se donner les moyens de mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau**

La stratégie du SAGE devra en outre définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre collectivement les objectifs et les actions des plans de gestion :

- en assurant la coordination des actions sur l'ensemble des cours d'eau ;
- dans le souci de mutualisation des moyens disponibles ou à créer au sein des collectivités du bassin versant ;
- en anticipant sur les projets d'intercommunalité à venir.

## **7.3. Intégrer les orientations du « plan anguille » dans la restauration des cours d'eau**

## **7.4. Lutter contre le développement des espèces invasives**

Selon les besoins, la stratégie du SAGE développera une expertise et un inventaire avant de mettre en place des actions ciblées (jussie, cascaïl, cannes de Provence, herbe de la Pampa etc.), en complément des inventaires et des actions conduites dans le cadre des démarches Natura 2000. Cette problématique a été identifiée essentiellement autour des lagunes du Bagnas et d'Ingril et de leurs espaces périphériques. Ces secteurs seront les secteurs prioritaires de mise en œuvre d'actions de lutte.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 8 : Prendre en compte dans le SAGE le continuum bassin-versant-littoral-mer**

---

### **8.1. Enrichir la connaissance sur la biodiversité marine**

Dans la continuité des lidos, la mer demeure un milieu où l'impact des activités qui s'y pratiquent est peu étudié. Afin de répondre aux enjeux de gestion intégrée des zones côtières, il est donc nécessaire aujourd'hui de mieux connaître ce milieu marin pour mieux le gérer.

La stratégie du SAGE préconise d'engager des inventaires développant la connaissance sur les ressources aquatiques et leurs habitats et permettant d'appréhender l'influence des activités sur ces milieux.

Cette démarche doit s'inscrire dans un cadre concerté, rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des eaux côtières :

- élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 en mer ;
- stratégie développée dans le cadre des aires marines protégées ;
- orientations du volet maritime du SCOT du territoire de Thau ;
- programmes de recherches développés par les scientifiques ;
- etc.

### **8.2. Améliorer la connaissance des impacts bassin versant/mer**

Les effets du bassin versant sur la qualité des eaux côtières sont globalement mal connus. La stratégie du SAGE consiste dans un premier temps à améliorer cette connaissance, dans une approche qui doit également être prospective compte tenu des évolutions à moyen ou long terme.

D'autre part, la stratégie du SAGE insiste sur le fait que cette approche doit aussi être mise en perspective à une échelle plus globale, celle du Golfe du Lion.

Cette démarche doit enfin s'inscrire dans le calendrier des démarches à engager dans le cadre d'application de la directive cadre pour une stratégie marine.

### **8.3. Préserver les continuités hydrauliques**

Les apports d'eau douce aux lagunes sont intrinsèquement liés à la spécificité de ces milieux. Le maintien de ces fonctions hydrauliques est indispensable et doit être conservé tant pour les écoulements superficiels que souterrains. La stratégie du SAGE devra distinguer les modalités réglementaires de maintien ou de restauration de ces écoulements selon les types d'alimentation et d'échanges :

- bassin versant- lagune (y compris les continuités sous marines) ;
- inter lagunes ;
- lagunes-canaux.

### **8.4. Prendre en compte la spécificité des lidos**

Les lidos (entre Sète et Marseillan, sur Frontignan) sont des zones remarquables d'un point de vue écologique, environnemental mais aussi pour le rôle qu'ils jouent dans la protection contre la submersion marine. Ils sont aussi le support d'activités multiples (camping, loisirs, baignades, activités agricoles etc.). Véritables interfaces entre le bassin versant et la zone côtière, ces espaces doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la stratégie du SAGE, qui visera en priorité leur protection, condition sine qua non de la pérennité des espaces lagunaires.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 9 : Partager les ressources en eau dans le respect de leur équilibre**

---

### **9.1. Organiser le partage des ressources en eau**

#### **Elaborer un plan de gestion stratégique des ressources en eau et des usages sur le bassin versant**

Le territoire de Thau est au carrefour de multiples ressources en eau : le fleuve Hérault, la ressource karstique du Pli Ouest de Montpellier, la nappe astienne. Ces ressources sont diversement sensibles d'un point de vue quantitatif.

Cependant, aucune stratégie d'ensemble ne permet à l'heure actuelle de mettre en relation le potentiel mobilisable de ces ressources pouvant être partagé équitablement en adéquation avec les besoins actuels et futurs. Il est d'autre part indispensable de respecter les limites de renouvellement des ressources et les besoins biologiques des milieux aquatiques associés. L'extension du réseau d'eau brute de BRL jusqu'à l'usine de potabilisation de Fabrègues devrait permettre de substituer en partie les prélèvements dans le système aquifère du Pli ouest de Montpellier et de faire face partiellement à la demande future en eau potable. Le prolongement du projet Aqua Domitia traversant le territoire de Thau nécessite aussi un positionnement de la Commission Locale de l'Eau sur les modalités d'utilisation et de gestion de cette ressource, et de maîtrise des éventuels impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Pour apporter de la lisibilité dans ce contexte, la stratégie du SAGE propose qu'une étude stratégique soit réalisée en concertation avec tous les acteurs concernés, pour organiser les conditions de partage des ressources en eau, actuelles et futures en tenant compte :

- des disponibilités de chacune des ressources ;
- des besoins des milieux ;
- des besoins actuels et de leurs évolutions futures (eau potable, eau brute, irrigation agricole etc.) ;
- des projets actés par les principaux acteurs de l'eau : l'usine de potabilisation de Fabrègues et l'abandon à terme des captages de Saint Jean de Védas, le devenir de la source Cauvy, les projets de l'établissement thermal, la desserte en eau brute d'Aqua Domitia.

### **9.2. Une priorité : la mise en place d'une gestion concertée de la ressource en eau du Pli Ouest de Montpellier**

Des usages concurrents de la ressource karstique du Pli Ouest sont d'ores et déjà pointés dans le diagnostic du SAGE : prélèvements pour l'eau potable, forages agricoles, exhaure des mines de Villeveyrac, forages thermaux. Des situations d'inversac répétées (2008, 2010) mettent l'accent sur l'équilibre fragile de cette ressource et sur la nécessaire régulation des prélèvements. Une approche globale de la ressource doit être coordonnée avec le SAGE Lez-Mosson, et le SAGE de Thau doit plus spécifiquement porter sa stratégie sur le compartiment « Aumelas-Vène-Issanka ».

#### **Organiser le réseau de suivi piézométrique et le suivi des volumes prélevés dans la ressource du Pli Ouest**

A l'heure actuelle, plusieurs points piézométriques permettent un suivi partiel de la ressource du Pli Ouest. Mais les gestionnaires de ces équipements sont multiples (CG 34, BRGM, DREAL). D'autre part, aucun rapprochement n'est fait avec les données des principaux préleveurs, qui plus est selon des protocoles et des référentiels non harmonisés.

La mise en commun de l'ensemble de ces données, leur validation, leur interprétation et leur interpolation est indispensable pour une gestion dynamique de la ressource, mais aussi pour alimenter le modèle hydrogéologique préconisé. Pour compléter ce suivi, des points spécifiques pourront être créés, en particulier la résurgence sous marine de la Vise identifiée comme un excellent « témoin » pour anticiper les situations d'inversac.

## **Mieux comprendre le fonctionnement de l'aquifère karstique du Pli Ouest de Montpellier pour une meilleure gestion**

De nombreuses études (1990- 2001, puis 2009) ont permis d'améliorer la connaissance de cette ressource karstique complexe. Capitalisant ces connaissances acquises, le SAGE préconise le développement d'un programme de recherche pour la modélisation de cet aquifère. Cet outil doit permettre de piloter les conditions de partage de la ressource entre les différents usages, dans le respect du renouvellement nécessaire au maintien de l'équilibre de la ressource et aux besoins des milieux.

### **9.3. Encadrer dans le SAGE les conditions futures de desserte en eau brute par Aqua Domitia**

Le projet en cours Aqua Domitia présente un enjeu majeur pour le territoire du SAGE de Thau et au-delà, à l'échelle régionale. D'ores et déjà, des options stratégiques pour l'alimentation en eau potable future du Syndicat Bas Languedoc ont été validées et se concrétisent avec la construction de l'usine de potabilisation de Fabrègues à partir de l'eau brute du Rhône.

La CLE a exprimé le souhait qu'une régulation de l'usage de cette ressource soit mise en place. Le SAGE propose de prescrire un schéma directeur d'alimentation en eau brute sur le bassin versant afin de définir, en coordination avec l'instance de concertation Aqua Domitia et les maîtres d'ouvrage potentiels :

- les conditions de partage de la ressource ;
- les conditions de développement du réseau secondaire en fonction des besoins et les potentialités d'affectation de la ressource en eau brute ;
- les conditions de branchements (choix des dispositifs en fonctions des usages, « éco conditionnalité » afin de limiter les risques du ruissellement...) ;
- les conditions financières, les compétences, etc.

### **9.4. Faire respecter la réglementation et formaliser dans le SAGE les obligations des préleveurs**

Le volet réglementaire du SAGE peut être un levier important en matière de rappel de la réglementation sur l'obligation de déclaration en mairie de tous les forages et prélèvements. Le SAGE pourra aussi définir les moyens de sensibilisation à mettre en œuvre et les cibles pouvant être privilégiées.

En outre, le SAGE pourrait prescrire :

- l'obligation de communiquer aux instances de la CLE les débits prélevés dans le cadre des autorisations actuelles et futures, pour alimenter le réseau de suivi ;
- la transmission à la CLE du rapport annuel des principaux préleveurs ;
- la transmission des rapports annuels des services de l'eau (en cas de délégation, mais aussi pour les services en régie), etc.

## **ORIENTATION STRATEGIQUE 10 : initier sur le territoire du SAGE une politique volontariste d'économie de l'eau**

---

L'eau est une ressource fragile, rare et limitée qui doit être utilisée avec économie, dans un contexte d'incertitude quant aux effets des changements climatiques à l'échelle régionale et locale, de croissance démographique et d'augmentation des besoins. Il est un enjeu fort pour le SAGE d'impulser une politique ambitieuse d'économie de l'eau, en agissant principalement sur trois leviers : mieux anticiper les besoins, améliorer le rendement des réseaux, sensibiliser tous les usagers à la limitation de leur consommation.

## **10.1. Mieux coordonner les stratégies de gestion de l'eau potable sur le territoire pour anticiper les besoins**

### **Définir un référentiel commun**

Quatre principales structures de gestion de l'eau potable interviennent sur le territoire :

- le Syndicat du Bas Languedoc ;
- le Syndicat Frontignan - Balaruc les Bains - Balaruc le Vieux ;
- la ville de Sète ;
- le Syndicat de Florensac-Pomérols.

Les stratégies développées par ces structures peuvent être parfois antagonistes et porter atteinte à terme à la bonne gestion des ressources mobilisées pour l'eau potable.

La stratégie du SAGE préconise que l'élaboration du *plan de gestion stratégique des ressources en eau et des usages sur le bassin versant* constitue un référentiel commun, à l'échelle du territoire, pour guider la gestion de l'eau potable.

### **Accompagner la révision des schémas directeurs d'alimentation en eau potable**

Cet accompagnement est nécessaire pour une meilleure cohérence avec les objectifs d'aménagement du territoire (notamment en matière d'estimation de l'évolution démographique) mais aussi pour répondre collectivement aux problématiques spécifiques de chaque maître d'ouvrage :

- SIBL : limitation des pertes en lignes, interfaçage avec le SAGE Hérault - Aqua Domitia- Plan de gestion du Pli Ouest ;
- Syndicat Frontignan Balaruc : recherche d'une ressource de substitution à la source Cauvy ;
- Ville de Sète : sécurisation des captages d'Issanka dans le cadre de la révision de la DUP du captage, bilan de l'obligation de débit réservé (40 m3 heure) et de ses modalités d'application par le pétitionnaire, amélioration des rendements, etc.

## **10.2. Prioriser l'objectif de limitation des pertes en réseau avec les structures de gestion de l'eau potable du territoire**

La stratégie du SAGE s'articule autour de plusieurs pistes :

- fixer des objectifs de réduction des pertes en réseau avec les structures compétentes en matière d'alimentation et de distribution d'eau potable opérant sur le territoire ;
- déterminer un programme de réfection des réseaux d'adduction et de distribution, en intégrant l'analyse coûts/avantages des solutions à prioriser et leur capacité de financement ;
- favoriser les démarches innovantes en matière de recherche de fuites et d'investigation en réseau.

## **10.3. Engager tous les acteurs dans une gestion économe de l'eau**

- Inciter les communes du territoire à un usage économe de l'eau pour les équipements et bâtiments publics et les espaces verts ;
- Développer avec les communes du territoire une stratégie pour qu'elles adoptent, en amont de leurs projets, des solutions économes en eau (espaces publics, aménagement urbain, lavage des rues...) ;
- Promouvoir les démarches HQE ayant pour cible retenue la faible consommation d'eau dans les projets publics et privés ;
- Informer et sensibiliser tous les usagers aux économies d'eau ;
- Etablir un partenariat avec les structures d'animation locales (Agendas 21, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, écoles) pour concrétiser des actions (sensibilisation, dispositifs hydro-économiques, actions auprès des scolaires etc).





## LES SUITES DE LA DEMARCHE

### Vers la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et du Règlement du SAGE

*La stratégie du SAGE présentée dans les chapitres précédents a eu pour ambition de cerner les premiers contours des champs d'intervention ou d'action du SAGE. Cette stratégie donne un sens au travail de concertation réalisé par la CLE visant à définir les objectifs d'une gestion de l'eau conforme aux orientations du SDAGE et répondant aux attentes locales.*

*Mais cette stratégie nécessite d'être affinée, précisée en certains points et surtout évaluée au prisme des trois piliers du développement durable : environnemental, économique et social. Ces étapes sont celles à venir, à travers l'élaboration du PAGD du SAGE, de son règlement et de l'évaluation environnementale du dispositif.*



## **Hiérarchiser et prioriser les actions**

La stratégie du SAGE dans le présent document propose une ligne de conduite, qui sera celle du SAGE dans sa formalisation. Pour autant, de nombreux points restent à préciser dans le cadre des réflexions à venir sur le PAGD (le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et des milieux aquatiques) et sur le Règlement du SAGE.

En particulier, certains points sont à approfondir :

- la hiérarchisation des actions, leur priorisation selon l'urgence des problématiques et la capacité à les mettre en œuvre ;
- la désignation des maîtrises d'ouvrage ;
- la chronologie des actions et le calendrier de mise en œuvre pour répondre aux exigences du SDAGE et de la DCE ;
- le niveau réglementaire et/ou prescriptif et/ou incitatif des actions proposées, en lien avec le règlement du SAGE ;
- la mise en œuvre des outils de pilotage et de suivi du SAGE, etc.

## **Des questions à mettre en débat**

La stratégie du SAGE a montré l'importance de traiter de manière concertée des préoccupations communes avec les SAGE voisins. En particulier concernant la gestion qualitative de la ressource astienne, un positionnement au niveau de l'InterSage devra permettre de définir et de préciser les actions relevant du SAGE de Thau ou du SAGE de l'Astien.

D'autres questions notamment sur l'exercice de compétences comme l'assainissement pluvial, devront trouver un cadre de débat plus large, engageant toutes les collectivités au sein d'une réflexion à l'échelle du bassin versant.

Des cadrages réglementaires attendus (sur la mise en place de la taxe pluviale, sur la stratégie nationale de lutte contre les inondations etc.) permettront aussi de mieux préciser la stratégie du SAGE et son champ d'action possible.

## **Une approche économique et financière indispensable pour poursuivre la réflexion**

A ce stade de la réflexion, la stratégie du SAGE n'a pas abordé, ou très peu, l'impact financier des actions à mettre en place. Cette approche est très étroitement liée à la hiérarchisation et à la priorisation des actions, réflexion à engager dans le cadre du PAGD.

Il semble toutefois important de rappeler le principe annoncé par la CLE : une action = un maître d'ouvrage + un financement + un calendrier de mise en œuvre. Ce principe est le gage d'un SAGE réaliste et réalisable.

Cependant, la stratégie a pointé la nécessité d'évaluer les coûts des actions en tenant compte impérativement de la capacité des maîtres d'ouvrage à financer ces actions. Au-delà de cette approche économique, certains choix seront à arbitrer dans le cadre de gouvernance proposé, engageant la réflexion sur l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

## **L'évaluation du SAGE : un outil d'aide à la décision**

L'évaluation environnementale du SAGE rendue obligatoire et cadrée par les articles du code de l'environnement, permettra d'apporter un éclairage pour guider les choix à venir. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de cet outil a été souhaitée dès à présent, pour et être mobilisé dans le processus de construction du SAGE.



## **ANNEXE 1**

**Mesures par sous bassin versant et masses d'eau souterraines  
(Extrait du Programme de mesures 2010-2015, SDAGE Rhône Méditerranée)**



## Thau

### Programme de mesures du SDAGE

### Prise en compte dans la stratégie du SAGE

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale à instaurer ou développer</b>	
Mesures :	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	Axe 1 : Orientation 2.3
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Axe 3 : Orientation 7.1
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique ou industrielle hors substances dangereuses</b>	
Mesures :	5E04 Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Axe 1 : Orientation 2.2 Axe 2 : Orientations 3.2 ; 4.1
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses hors pesticides</b>	
Mesures :	5A32 Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejet	Axe 2 : Orientations 4.1 ; 5.3 ; Axe 3 : Orientation 6.2 ;
	5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	Axe 2 : Orientations 5.4 ; 5.5 ;
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution par les pesticides</b>	
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées, et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole	Axe 2 : Orientation 5.2 ; Axe 3 : Orientation 6.4
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	Axe 2 : Orientation 5.2
	5D27 Réduire les surfaces désherbées, et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone non agricole	Axe 2 : Orientation 4.3 ; Axe 3 : Orientations 6.2 ; 6.3 ; 6.4
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert	Axe 3 : Orientations 6.1 ; 6.4 ;
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradations morphologiques</b>	
Mesures :	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	Axe 3 : Orientation 7.1 ;
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	Axe 3 : Orientation 7.2 ;
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	Axe 3 : Orientations 7.2 ; 8.4 ;
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
Mesures :	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	Axe 3 : Orientation 7.3





## BAGNAS

### Programme de mesures du SDAGE

### Prise en compte dans la stratégie du SAGE

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale à instaurer ou développer</b>	
Mesures :	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	Axe 1 : Orientation 2.3
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Axe 3 : Orientation 7.1
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses hors pesticides</b>	
Mesures :	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
	5E04 Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Axe 1 : Orientation 2.3 Axe 2 : Orientations 3.2 ; 4.1
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution par les pesticides</b>	
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées, et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole	Axe 2 : Orientation 5.2 ; Axe 3 : Orientation 6.4
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Perturbation du fonctionnement hydraulique</b>	
Mesures :	3A28 Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée	Axe 3 : Orientation 8.3
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menaces sur le maintien de la biodiversité</b>	
Mesures :	6A02 Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	Axe 3 : Orientation 7.4



## Calcaires jurassiques Pli Ouest de Montpellier

### Programme de mesures du SDAGE

### Prise en compte dans la stratégie du SAGE

Problème à traiter :	Risque pour la santé	
Mesures :	5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectif plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable	Axe 3 : Orientations 9.1 ; 10.1
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
Mesures :	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	Axe 3 : Orientation 9.2 ;
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Axe 3 : Orientations 9.1 ; 9.2

## Sables Astiens de Valras Agde

### Programme de mesures du SDAGE

### Stratégie du SAGE

Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides	
Mesures :	5A48 Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés	Axe 3 : Orientation 6.6 (SAGE Astien)
Problème à traiter :	Risque pour la santé	
Mesures :	5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectif plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable	Axe 3 : Orientations 9.1 ; 10.1
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
Mesures :	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Axe 3 : Orientations 9.1 ; 9.2
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvement	(SAGE Astien)
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution et leur utilisation	Axe 2 : Orientations 5.2 Axe 3 : Orientations 10.2 ; 10.3



## Littoral cordon lagunaire

### Programme de mesures du SDAGE

### Prise en compte dans la stratégie du SAGE

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale à instaurer ou développer</b>	
Mesures :	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Axe 3 : Orientations 8.1, 8.2 ; 8.3
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	Axe 1 : Orientation 2.2 Axe 3 : Orientation 7.1
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses hors pesticides</b>	
Mesures :	5A41 Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires	Axe 2 : Orientations 5.4 ; 5.5
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution par les pesticides</b>	
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées, et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole	Axe 2 : Orientation 5.2 ; Axe 3 : Orientation 6.4
	5D27 Réduire les surfaces désherbées, et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone non agricole	Axe 2 : Orientation 4.3 ; Axe 3 : Orientation 6.2 ;
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
Mesures :	3C24 Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	Axe 3 : Orientation 8.4 ;
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	Axe 3 : Orientations 8.3 ; 7.2



## **ANNEXE 2**

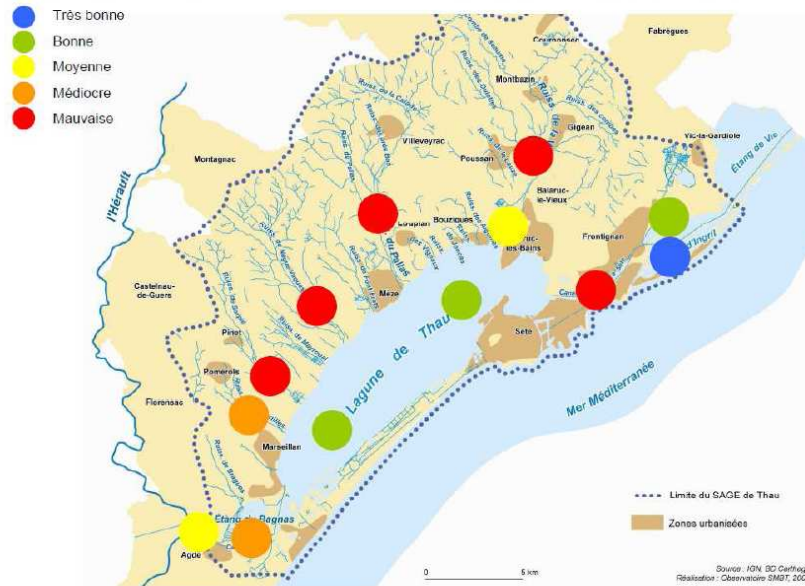
### **Synthèse de la démarche « tendances et scénarios »**

- 1. Données de cadrage**
- 2. Scénario 1 : « Au fil de l'eau »**
- 3. Scénario 2 : « L'excellence des activités pour atteindre le bon état »**
- 4. Scénario 3 : « Vers l'intégration des politiques publiques »**

# SAGE du BASSIN VERSANT de l'ETANG de THAU

## Les données de cadrage

### Qualité de l'eau sur le bassin versant de l'étang de Thau



### Un cadre fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La DCE vise à intégrer les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de gestion de l'eau. Elle crée un cadre d'intervention commun pour l'ensemble des Etats membres en matière de gestion des eaux et fixe un objectif de résultat : atteindre le bon état pour toutes les masses d'eau, et le pérenniser au-delà de l'échéance de 2015.

Le SDAGE Rhône Méditerranée révisé, a été approuvé en décembre 2009. Il constitue le document de référence pour la mise en œuvre de la DCE à l'échelle du bassin versant du fleuve Rhône. Il définit les orientations fondamentales auxquelles doit se conformer le SAGE. Le programme de mesures du SDAGE crée l'ossature des actions à mettre en œuvre d'ici 2015 pour atteindre le bon état des masses d'eau.

### Un contexte spécifique : l'expérimentation pour le compte de l'Etat de la recommandation européenne pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

La Recommandation pour la Gestion Intégrée de la Zone Côtière vise une intégration plus large et plus exhaustive des politiques publiques et des enjeux territoriaux par l'instauration de pratiques de large concertation des acteurs intervenants sur la zone littorale. Thau est un site d'expérimentation retenu depuis 2006 pour un appel à projet de la DIACT.

Plus récemment, une série de dispositions réglementaires ont été adoptées au niveau national pour instaurer un cadre formel à la gestion territoriale des zones côtières. En particulier :

- la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement
- le Livre Bleu fixant une stratégie nationale pour la Mer et les Océans, adopté par le Comité Interministériel de la Mer le 8 décembre 2009.

Ce nouveau cadre réglementaire fixe plusieurs principes de gouvernance afin de favoriser l'intégration des politiques publiques sur le littoral :

- le principe essentiel est celui de la **concertation** de l'ensemble des acteurs à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action publique
- **une gouvernance** instaurée à l'échelle du bassin versant et à l'échelle des territoires de projet (SCOT, SMVM...).
- l'élaboration d'un socle de positions et d'engagements concrétisé par **des documents partagés entre les acteurs associés** à la planification stratégique territoriale et pour la définition de plans d'actions communs
- le **pilote** conjoint entre les autorités de l'Etat et les collectivités en charge des territoires
- l'**évaluation permanente de l'action**, commune et partagée.

### La concordance des périmètres : un atout pour le territoire.

Pour l'application de ces principes, Thau présente un contexte favorable permis par une superposition des périmètres d'intervention SCOT/SAGE et par le rôle central confié au SMDT dans la coordination des instances de concertation.

### C'est dans ce cadre qu'ont été définis les quatre objectifs prioritaires du Schéma de Cohérence Territoriale, qui constituent le socle du projet de territoire :

**Construire un territoire de haute qualité environnementale**, en plaçant la protection de l'environnement et en premier lieu celle des milieux aquatiques, au centre du projet en préalable à toutes les autres intentions de développement

**Contenir et organiser le développement urbain**, en fixant un seuil démographique et en orientant le développement en fonction des capacités d'accueil des différents secteurs

**Garantir l'avenir économique du territoire** en donnant la priorité aux activités économiques locales, directement dépendantes des ressources spécifiques que sont l'eau, les lagunes, la mer mais aussi les terroirs agricoles et les paysages.

**Construire un territoire solidaire et de haute qualité de vie** en renforçant la solidarité des communes du territoire et en répondant aux besoins de déplacement et de logement de toutes les populations.

## Quelles attentes pour le SAGE de Thau ?

### Atteindre le bon état des milieux aquatiques :

- Réduire et maîtriser les pollutions des masses d'eau par les substances toxiques.
- Lutter contre l'eutrophisation des lagunes et des cours d'eau.
- Préserver les continuités hydrauliques et écologiques entre les milieux aquatiques, les zones humides.
- Protéger et gérer les zones humides.
- Prendre en compte les relations entre le bassin versant le littoral et la mer.

### Partager les ressources en eau dans le respect de leur équilibre :

- Assurer les besoins en eau potable des populations du bassin versant tout en préservant les ressources.
- Organiser la desserte en eau brute et prioriser ses usages.
- Renforcer les solidarités entre les bassins versants.

### Permettre le développement durable des activités économiques du bassin versant dans le respect des masses d'eau :

- Faire du SAGE un outil de développement durable des activités du bassin versant : conchyliculture et pêche, agriculture, thermalisme, activités industrielles et portuaires, loisirs nautiques, baignade, tourisme...
- Organiser le développement urbain futur en intégrant les risques d'inondations et de submersion marine.
- Maîtriser les pollutions d'origine bactériologique pour une qualité de l'eau conforme aux usages (baignade, conchyliculture...).

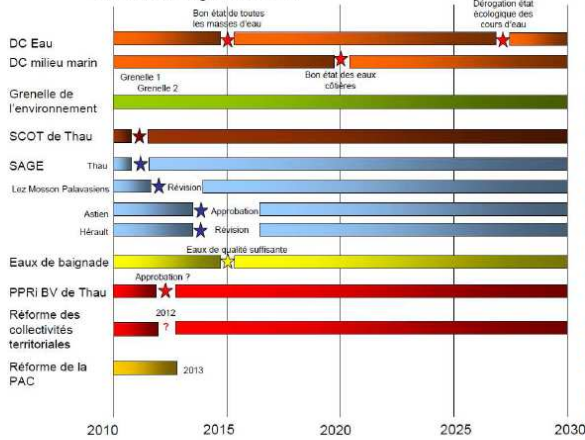
### Organiser la gouvernance et les modes de gestion de l'eau sur le bassin versant :

- Organiser les politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant (compétences, gouvernance, gestion financière).
- Renforcer l'intégration de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.
- Faire du territoire un territoire pilote (recherche, innovations, concertation...) et partager les savoir-faire.
- Sensibiliser tous les usagers à la bonne gestion de l'eau.



# DONNEES DE CADRAGE

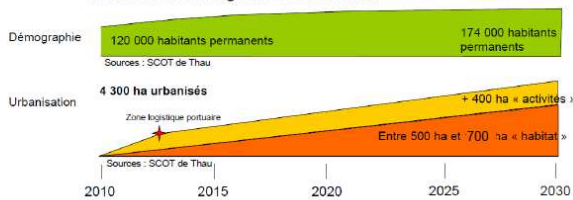
## Évolutions réglementaires



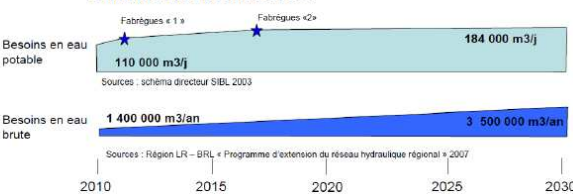
## Effets probables du changement climatique :

Températures : hivers + courts étés + long et plus chauds  
 Précipitations : ??? Phénomènes extrêmes + fréquents et + violents ???  
 Recharge des nappes : plus lente et accentuée par des sollicitations plus importantes

## Éléments de cadrage du SCOT de Thau



## Estimation des besoins en eau



## Évolution des capacités épuratoires sur le bassin versant



## Un cadrage réglementaire de plus en plus fort des usages de l'eau.

Les évolutions réglementaires qui visent une meilleure gestion de l'eau sont nombreuses. La tendance générale est à un encadrement plus strict des usages de l'eau pour maintenir l'équilibre qualitatif et quantitatif des ressources.

Les politiques locales de l'eau s'organisent avec la mise en œuvre des SAGE (Thau, Astien) ou leur révision (Hérault, Lez-Mosson-Palavasians).

Le PPRI et la mise en œuvre de la Directive relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations apportent un cadrage réglementaire sur les zones « à risques ». Leur application se décline à l'échelle de la commune (PLU).

La mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales pose un certain nombre de questions sur la répartition des compétences futures.

La réforme de la Politique Agricole Commune et la mise en place des éco-conditionnalités dans un contexte de crise laisse prévoir une rupture sans précédent pour la profession.

## Des effets du changement climatique difficiles à apprécier au niveau local.

## Un développement urbain maîtrisé par le SCOT.

La croissance démographique sur le bassin est soutenue, mais infléchiée par rapport aux tendances passées.

L'évolution de l'urbanisation est contenue par le SCOT qui favorise la polarisation autour des centres urbains existants, et la maîtrise de l'étalement urbain sur le reste du territoire.

## Des besoins en eau croissants... avec un risque de tension persistant en pointe.

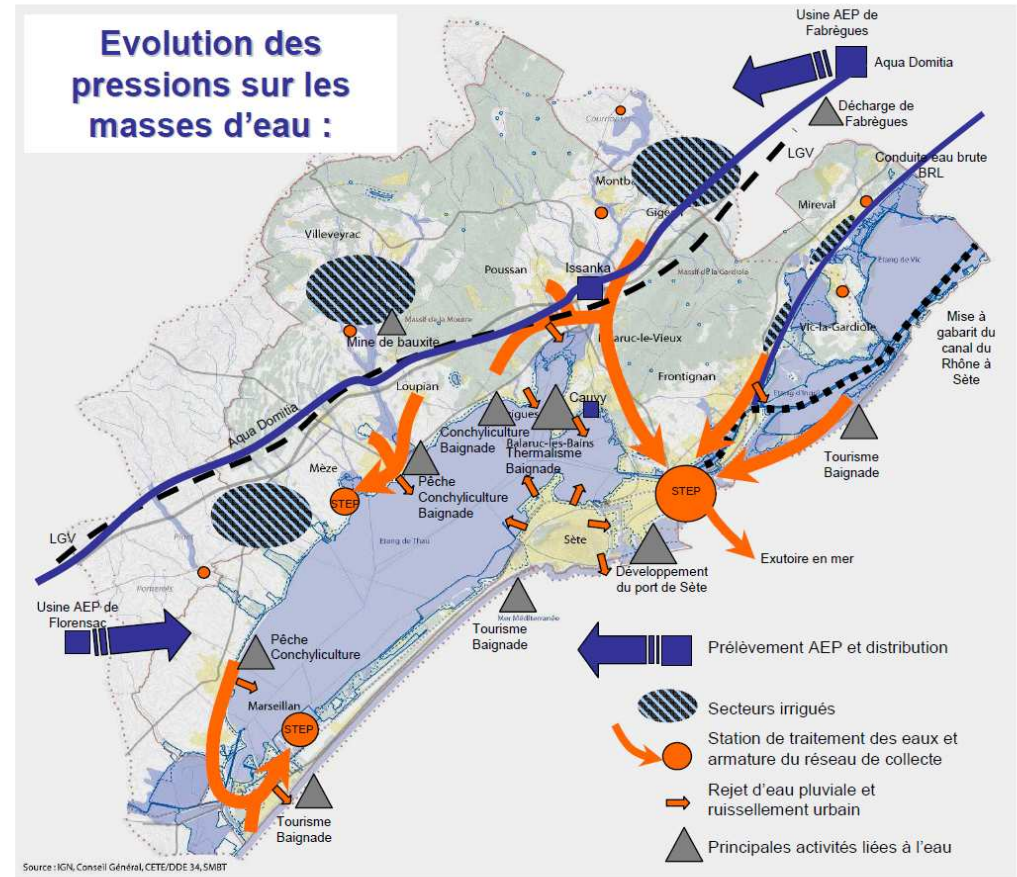
La demande en eau potable est croissante, suppléée par la mise en service des unités de traitement de l'eau brute du Rhône à Fabrègues (SIBL). En pointe, la tension est forte en fin de période : 10 000 m3/jour manquent pour répondre aux besoins largement imputables aux estimations d'évolution de la population saisonnière (217 000 saisonniers à terme sur le territoire). Les pertes en réseau sont importantes : 9 millions de m3 par an.

Les besoins en eau brute sont importants (irrigation, arrosage, usages divers...) selon les études du projet Aqua Domitia. L'artère littorale peut être une réponse à ce besoin sur le territoire, mais pas de tendance nette actuellement sur le partage de cette ressource.

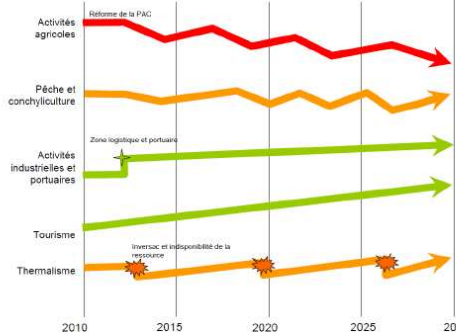
## Adaptation des systèmes d'assainissement sur le bassin versant ... mais augmentation progressive des charges à traiter.

La première décennie est marquée par une amélioration certaine : mise en service des stations réhabilitées, raccordement sur la STEP de Sète... La poursuite des mesures collectives auprès des industriels et du SPANC sur le territoire permettent d'atteindre de bons résultats. Mais les crises de temps de pluie persistent en l'absence de gestion des eaux pluviales et l'augmentation progressive des charges à traiter en assainissement pose question à terme (2025-2030).

## Evolution des pressions sur les masses d'eau :



## Évolutions tendancielles des activités



## Des activités qui évoluent diversement...

Les activités primaires sont fragilisées par des crises successives (mortalité des naissains, crises anoxiques) ou structurelles (cas de l'agriculture). La tendance se traduit par une érosion du nombre d'exploitations depuis deux décennies, mais ces activités se maintiennent et demeurent les vocations prioritaires du territoire. Les terres agricoles, protégées par le SCOT sont maintenues, mais l'extension des zones de friches conduisent à une aggravation du risque d'incendie.

Bien que l'activité thermique soit en expansion (39 000 curistes en 2009, unité thermo-ludique, restructuration de l'établissement thermal) les pressions sur la ressource font craindre une aggravation des risques d'inversac.

Les activités portuaires et logistiques se développent et se restructurent autour du Port de Sète et de son hinterland.

L'activité touristique se développe... mais aussi les pressions sur les milieux aquatiques. Les risques de conflits d'usages sont de plus en plus prégnants.



## Evaluation du scénario 1 :

### D'un point de vue qualitatif :

**Le bon état en 2015 peut être maintenu** pour les masses d'eau peu dégradée, ou approché pour les autres. Mais cette stratégie n'apporte aucune garantie sur la pérennité du bon état à moyen ou long terme.

Les actions mises en œuvre **ne règlent pas les « problèmes à la source »** mais s'adaptent au mieux pour corriger les principaux dysfonctionnements.

**L'approche est sectorisée** (8 schémas d'assainissement, 22 schémas pluviaux communaux, plans de gestion ...) et ne permet pas une cohérence pour atteindre des objectifs qualitatifs communs.

**Incertitudes** sur la mise en œuvre opérationnelle des schémas.

### D'un point de vue quantitatif :

**Risques de déséquilibres quantitatifs** sur les masses d'eau les plus sollicitées malgré une réglementation (le Pli Ouest). L'ensemble besoins/ressources n'est pas appréhendé dans sa globalité au regard notamment des potentialités résiduelles, et de l'arrivée d'Aqua Domitia.

**Les besoins exprimés par les acteurs économiques** du territoire ne sont pas soutenus dans cette stratégie. Elle leur impose davantage de règlement sans aucun moyens pour les mettre en œuvre dans un contexte économique difficile.

Exemple : Agriculture en difficulté = impossibilité de mettre en œuvre les mesures environnementale = peu d'amélioration des milieux

**Cette stratégie amplifie le déclin amorcé de certaines de ces activités** et aggrave la fragilité des milieux.

Exemple : Déclin agricole = friches = érosion des terres, risque d'incendies ou urbanisation.  
Déclin de la conchyliculture = augmentation de la matière organique dans l'eau = eutrophisation de la lagune.

### En termes de gouvernance :

**La gestion intégrée du territoire est à minima** dans une articulation SAGE/SCOT.

Ce scénario met en évidence **les difficultés de coordination des politiques** à l'échelle du bassin versant qui demeurent sectorielles :

- sur l'assainissement des eaux résiduaires urbaines ;
- sur l'assainissement pluvial ;
- sur la gestion des espaces naturels et des zones humides....

**Multiplication des instances de gouvernance** pour la mise en place de chaque démarche... mais peu de coordination entre chaque comité et... dilution des décisions.

### Quels financements ?

**Ce scénario mise sur la capacité de financement des communes et des intercommunalités** (assainissement, pluvial, plan de gestion...). Or, cela nécessite des investissements et des charges de fonctionnement importantes.

- Quelles sont les **priorités d'investissement** ?
- Qui priorise les actions et en fonction de **quels critères** ?
- Quels **arbitrages** ?
- Quels **financements** ?

# SAGE du BASSIN VERSANT de l'ETANG de THAU

## SCENARIO 1 : «au fil de l'eau...»

*Ce scénario se construit prioritairement autour des impératifs réglementaires que le SAGE doit intégrer. Les orientations du SDAGE constituent la base stratégique du SAGE, avec en ligne de mire l'atteinte du bon état qualitatif et quantitatif de toutes les masses d'eau du territoire.*

*Cette stratégie poursuit les grandes tendances amorcées depuis 2005 avec la mise en œuvre du Contrat. Elle permet en outre d'identifier un socle réglementaire qui s'imposera quelque soient les stratégies développées. Sans être un SAGE « minimaliste », il constitue en soi un vrai projet avec des ambitions sur lesquelles la CLE peut se positionner.*

### Projetons nous en 2030.... Et imaginons le bassin versant.



**Pour atteindre le bon état sur les lagunes et les petits cours d'eau**, des plans de gestion ont été bâtis sur le territoire (zones humides, cours d'eau) et complètent les démarches engagées dans le cadre des Natura 2000. Des études et des zonages ont été réalisés pour établir des priorités. Un travail d'accompagnement a été engagé auprès des agriculteurs avec une priorité à la limitation de l'usage des pesticides. Les mesures réalisées tous les 4 ans montrent une régression des teneurs en substances toxiques, ce qui a permis de ne pas être sanctionné par l'Europe. Des plans d'entretien des voiries et des espaces verts ont été mis en œuvre dans les communes par la formation et l'équipement des personnels aux techniques d'entretien « sans herbicides ».



Les attentes étaient fortes pour **la maîtrise des prélèvements sur la ressource du Pli Ouest**. Le plan de gestion concertée a permis de fixer des règles du jeu claires, en privilégiant deux axes : les usages eau potable et le maintien de l'équilibre quantitatif pour éviter les situations d'inversac mettant en péril l'activité thermale de Balaruc les Bains. Ce plan a permis de fixer les modalités des arrêtés de prélèvements engagés par le Préfet.



**La politique en matière d'assainissement s'est organisée autour de la mise en œuvre des différents schémas directeurs** : Sète, Mèze-Loupian, Marseillan, et les ouvrages plus modestes de Villeveyrac, Montbazin, et Pinet-Pomérois. La gestion active des réseaux, la certification généralisée des services de l'assainissement sont aujourd'hui un outil indispensable pour atteindre les objectifs de lutte contre l'eutrophisation et de maîtrise des toxiques. Mais déjà, certains ouvrages arrivent après 20 ans au terme de leur capacité.... Et une nouvelle réflexion est à mener. Certains dysfonctionnements en saison haute montrent l'urgence du problème...

**Les efforts réalisés sur l'assainissement pluvial** depuis 20 ans ont permis d'améliorer les rejets de temps de pluie...notamment sur le critère de la bactériologie. Mais les programmes de travaux sont difficiles à tenir. Seules quelques communes concernées par la qualité des eaux de baignade ont investi dans la gestion de leur réseau pluvial, alors que les communes en amont du bassin versant sont plus difficiles à mobiliser.



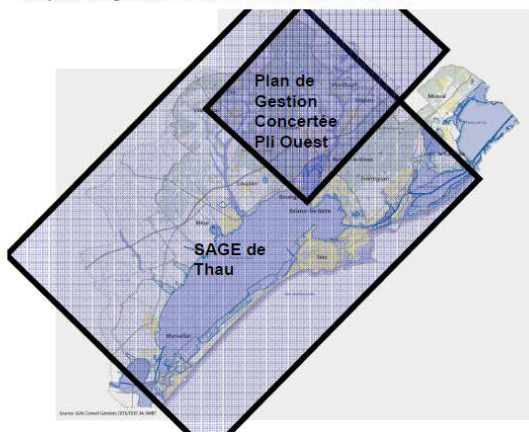
L'arrivée de la conduite **Aqua Domitia** a permis dès 2011 de sécuriser l'alimentation en **eau potable** de toutes des communes du SIBL avec la mise en service de l'usine de potabilisation de Fabrègues. Mais faute de règles adaptées aux enjeux du bassin versant, les espoirs mis dans Aqua Domitia par le monde agricole n'ont pas été atteints. L'absence d'organisation de la distribution de l'eau brute n'a pas bénéficié aux agriculteurs et la substitution attendue n'a pas joué son rôle... Seuls, quelques quartiers nouveaux ont accès au double réseau, proposé par les promoteurs. Il semblerait même que les prélèvements non déclarés dans la nappe astienne et dans le karst du Pli Ouest se soient multipliés ces dernières années...



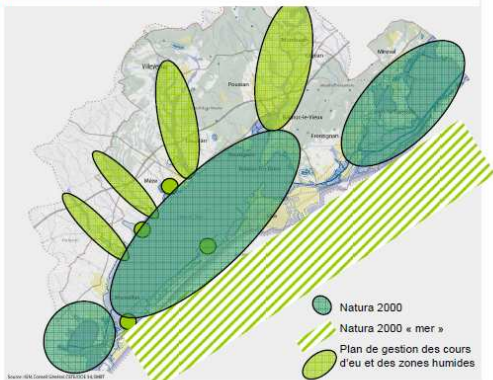
# SCENARIO 1 : « au fil de l'eau »

## Les grands principes du scénario 1 :

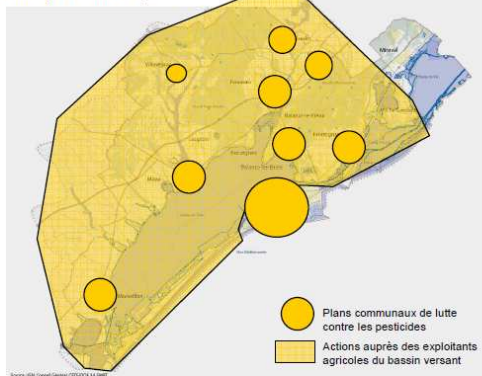
Un SAGE « intégrateur des réglementations » complété par un plan de gestion de la ressource du Pli Ouest



Des plans de gestion pour restaurer et entretenir les milieux aquatiques



Actions de lutte contre les toxiques (« zéro pesticides »)



Un SAGE pour mettre en cohérence les exigences réglementaires :

Le SAGE de Thau est l'outil intégrateur et de mise en cohérence, à l'échelle du territoire, des différentes réglementations :

- DCE, SDAGE et programme de mesures ;
- mise en place des profils des eaux de baignade et de leurs programmes de mesures ;
- application de l'arrêté « zone de répartition des eaux » sur le secteur de la nappe astienne ;
- déclaration des prélèvements domestiques en mairie ;
- application de la directive « eaux résiduaires urbaines » et de l'arrêté « zone sensible à l'eutrophisation » ;
- application du PPRI dans les PLU communaux et mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde ;

Un Plan de Gestion Concertée de la ressource du Pli Ouest pour assurer l'équilibre quantitatif :

Pour atteindre l'équilibre quantitatif sur la ressource du Pli Ouest, la priorité est à la mise en place d'un plan de gestion concertée de la ressource. Il définit des règles de prélèvement entre les usages : AEP, prélèvements agricoles, thermalisme... La priorité est au maintien de l'équilibre quantitatif de cette ressource, impératif pour le renouvellement de la ressource. Les règles du plan de gestion concertée fixent les bases de la révision des autorisations de prélèvement.

Des plans de gestion pour restaurer et entretenir les cours d'eau et les zones humides :

La restauration et la gestion des cours d'eau et des zones humides du bassin versant est prioritaire. Plusieurs axes d'actions sont mis en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau et des zones humides :

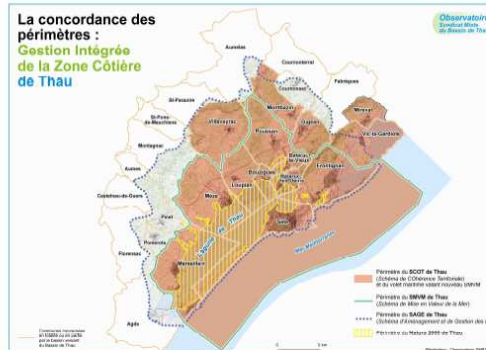
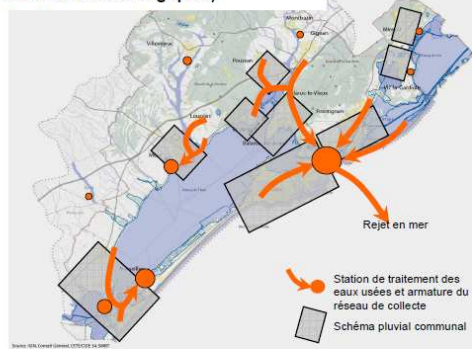
- plans de gestions (restauration, entretien...) ;
- poursuite des démarches Natura 2000 et mise en œuvre des programmes d'actions ;
- mise en place de la directive pour une stratégie marine (connaissance du milieu...).

Lutter contre les toxiques et particulièrement, viser la réduction des pesticides.

Les actions peuvent être envisagées dans le cadre du SAGE comme la déclinaison locale du plan « EcoPhyto 2018 » :

- poursuite des actions collectives engagées auprès des industriels et artisans ;
- initiations de plans communaux pour la réduction des usages des pesticides ;
- accompagnement de la profession agricole pour la mise en œuvre de bonnes pratiques (bilan exploitation, sensibilisation) ;
- interdictions de traitement en bordure des cours d'eau ;
- sensibilisation des habitants du bassin versant ;
- actions ciblées par certains Agendas 21...

Des schémas (assainissement, pluvial) pour limiter les risques (eutrophisation, pollutions bactériologiques)



Limiter les apports urbains :

Assainissement :

- Mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement et résorption des points noirs ;
- le SAGE fixe des seuils d'apport à ne pas dépasser en azote et phosphore, pour limiter les risques d'eutrophisation de la lagune ;
- le SAGE impose la poursuite du SPANC pour atteindre 100% de conformité en 2016 ;

Pluvial :

- le SAGE préconise la mise en place des schémas communaux pluviaux ;
- le SAGE fixe des « flux maximum admissibles » à ne pas dépasser (Oméga Thau) ;
- le SAGE préconise la mise en œuvre des programmes de travaux et d'actions pour maîtriser les apports bactériologiques

Articulation SAGE/SCOT :

- En articulation avec le SCOT, le SAGE préconise la limitation de l'étalement urbain afin de limiter les effets du ruissellement urbain (toxiques, bactériologie...) ;
- Le SAGE préconise des règles de protection des zones d'affleurement de la nappe astienne ;

Poursuite des outils de gouvernance mis en place, pilotage et animation des démarches par le SMT :

- Commission Locale de l'eau
- Comité de lagune
- Commission paritaire du Volet maritime du SCOT
- Commission des maires
- Comité de Pilotage Natura 2000
- Comité de pilotage des plan de gestion

## Les effets probables sur les masses d'eau :

Masses d'eau	2015	2020
<b>Lagune de Thau</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:
<b>Pli Ouest</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:
<b>Cours d'eau</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:
<b>Etang d'Ingril</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:
<b>Canaux</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:
<b>Astien (secteur Thau)</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:
<b>Eaux côtières</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:
<b>Lagune du Bagnas</b>	Evolution de la qualité:	Evolution de la qualité:



# SAGE du BASSIN VERSANT de l'ETANG de THAU

## Evaluation du scénario 2 :

La stratégie de ce scénario permet de corriger certaines carences du scénario 1. En particulier :

### Sur le plan qualitatif :

L'atteinte du bon état peut être **améliorée** :

- mise en œuvre des actions réglementaires (scénario 1)
- actions d'accompagnement,
- mise en place de bonnes pratiques,
- aides au développement...

mais elle dépend de la capacité des collectivités et de leurs partenaires à se mobiliser, se coordonner et à développer des programmes d'actions opérationnels.

En matière d'assainissement, les conclusions sont **identiques au scénario 1**.

### Sur le plan quantitatif :

L'approche globale proposée sur la gestion de la ressource est un atout. Elle permet à la fois de répondre aux besoins, à la disponibilité des ressources et au maintien de leurs équilibres, aux évolutions dans le temps...

Cependant, l'articulation avec autres territoires nécessite une coordination qui n'est pas organisée (SAGE Astien, SAGE Hérault, SAGE Lez Mosson).

### Développement des activités :

Cette stratégie permet d'accompagner les filières dans leurs évolutions et dans la mise en place de démarches environnementales.

Les outils de pilotage sont indispensables pour accompagner les activités dans leur bonne gestion des ressources.

Mais les améliorations attendues dépendront de la capacité des collectivités et de leurs partenaires à mettre en place ces outils, à les financer et à assumer leur fonctionnement.

### Quelle gouvernance ?

La gestion intégrée du territoire est à minima dans une articulation SAGE/SCOT.

Ce scénario met en évidence les difficultés de coordination des politiques à l'échelle du bassin versant qui demeurent sectorielles :

- sur l'assainissement des eaux résiduaires urbaines ;
- sur l'assainissement pluvial ;
- sur la gestion des espaces naturels et des zones humides....

Multiplication des instances de gouvernance pour la mise en place de chaque démarche... mais peu de coordination entre chaque comité et... dilution des décisions.

### Quels financements ?

D'un point de vue financier, les charges de fonctionnement à mobiliser peuvent être importantes :

- personnels dédiés à l'accompagnement des filières économiques (conseillers agricoles, ...);
- gestion et entretien des cours d'eau (techniciens rivière...);
- fonctionnement des dispositifs de veille et de pilotage ;
- ...

- Quelles sont les **priorités d'investissement** ?
- Qui priorise les actions et en fonction de quels **critères** ?
- Quels **arbitrages** ?
- Quels **financements** ?

## SCENARIO 2 : «l'excellence des activités pour atteindre le bon état»

Dans ce scénario, la stratégie du SAGE est axée sur un soutien des activités du bassin versant liées à l'eau : agriculture, thermalisme, pêche, conchyliculture... Ces activités sont la base économique du territoire, pour lesquelles la gestion qualitative et quantitative de l'eau revêt un caractère primordial. Le déclin de ces activités ou l'absence d'accompagnement serait source de dysfonctionnements et aggraverait l'état des milieux : érosion et lessivage des sols, eutrophisation, développement des friches... Dans ce scénario, le SAGE propose l'intégration des enjeux environnementaux dans le développement des activités mais aussi leur accompagnement pour assurer la qualité des milieux aquatiques.

### Imaginons le bassin versant ...dans 20 ans.

En 2010, les tendances étaient pessimistes sur l'évolution des activités du bassin versant de Thau :

- viticulture en crise et retour des friches et des incendies,
- conchyliculture durement frappée par les mortalités, l'abandon progressif des tables et le spectre du retour de l'eutrophisation,
- incertitudes sur la ressource thermique,
- multiplication des conflits d'usages entre activités touristiques et protection des espaces naturels
- interrogations sur les impacts du développement du Port de Sète ...

La Commission locale de l'eau décidait de construire une stratégie « pour atteindre le bon état ...avec les activités pour le développement du territoire ». Retour sur trois projets phares qui ont « sauvé » le territoire de Thau.

#### Le développement de l'activité agricole avec Aqua Domitia :

En 20 ans, les surfaces irriguées du territoire de Thau ont été multipliées par 10... L'irrigation de la vigne est désormais complètement intégrée, le maraîchage s'est développé et bénéficie de la mise en place de circuits courts de distribution, la maison des agriculteurs permet aux nouveaux exploitants de bénéficier de conseils et d'une expertise individualisée... Chaque agriculteur désirant accéder à l'irrigation doit signer la Charte Agri'Thau : respect des normes environnementales, régulation du goutte à goutte assistée par capteurs, conseils des techniciens agronomes pour les plans d'amendement et de fertilisation... C'est la condition indispensable pour une bonne gestion de l'eau et de la qualité des milieux.

#### Un accord inter-branche pour le suivi « Vigi Karst » du pli ouest.

Le groupement des agriculteurs préleveurs, l'établissement thermal de Balaruc, la SODICAPEI et le syndicat Bas Languedoc avaient signé en 2014 le protocole d'échange des données piézométriques (une des recommandations du Plan de Gestion Concertée de la ressource)... il fallait aller plus loin et c'est chose faite depuis la mise en service du réseau « Vigi -Karst » financé par les professionnels et l'Agence de l'Eau. Ce réseau hi-tech permet à la cellule interSage de disposer en temps réel des données des niveaux de la nappe. Selon l'état de la nappe, les consignes de restriction d'usage sont données à l'ensemble des préleveurs, et les systèmes se calent automatiquement sur les nouveaux protocoles. Ce dispositif plus fiable permet de sécuriser les usages, et d'éviter les inversacs. Le module qualité devrait être développé prochainement pour renforcer le suivi qualité des secteurs les plus sensibles ...

#### 2010-2015 : les 5 ans qui ont sauvé la conchyliculture de Thau

Après avoir été fortement fragilisée par des crises de mortalité en 2008-2010, la profession s'est engagée dans des démarches « qualité environnementale ». Elle bénéficie aujourd'hui d'une écloserie/nurserie de coquillages sur le bassin de Thau qui a permis de renforcer l'indépendance du bassin par rapport aux transferts atlantiques et le développement des spécificités des naissains mis en culture à Thau. La création de bassins d'affinage a permis de développer la « Claire de Thau », variété très prisée des consommateurs.



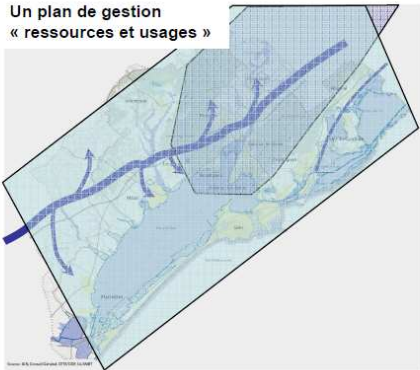


# SCENARIO 2 : « l'excellence des activités pour atteindre le bon état »

## Les grands principes du scénario 2

Le scénario 1 constitue la base de la mise en œuvre de cette stratégie du SAGE. Mais l'atteinte du bon état des masses d'eau et sa pérennisation dans le temps ne peuvent être atteints que par un accompagnement des activités du bassin versant pour permettre leur maintien sur le territoire. Les exigences environnementales prennent diverses formes : réglementation, chartes, aides à l'innovation, développement d'outils de veille environnementale...

Un plan de gestion « ressources et usages »



### Intégrer les enjeux environnementaux dans les activités pour maîtriser les impacts sur les milieux et les ressources

- le SAGE impose le développement de démarches qualité dans toutes les activités du territoire : assainissement, agriculture, activités industrielles et portuaires, pêche et conchyliculture...

- le SAGE préconise le développement de pratiques adaptées aux exigences environnementales : mise en place d'animation et d'accompagnement technique des filières.

### Organiser et accompagner le partage de toutes les ressources en eau pour répondre aux besoins des activités et dans le respect de l'équilibre des milieux

- identifier les disponibilités des ressources (Pli Ouest, Astien, ressource Hérault, ressource en eau brute du Rhône...) déterminer le seuil d'équilibre pour chacune des ressources ;

- identifier et calibrer les besoins futurs en cohérence avec les projets d'évolution du territoire (eau potable, irrigation, eau à usages divers, thermalisme...);

- organiser le partage des ressources et de leurs disponibilités dans le temps en fonction des besoins et de leurs évolutions ;

- le SAGE fixe des règles de bonne gestion de l'eau (techniques économes, limitation des effets du lessivage agricole, limitation des intrants pour les terres irriguées...);

- le SAGE peut inciter à la mise en place d'une politique ambitieuse d'économies d'eau sur tout le territoire, pour limiter les prélèvements sur les ressources (sensibilisation, réhabilitation des réseaux, ...)

### Mettre en place des outils de pilotage pour optimiser les usages de l'eau :

- pour garantir un respect des règles de partage, le SAGE préconise la mise en place d'un réseau de suivi entre tous les préleveurs (Agriculteurs, SIBL, SODICAPEI, établissement thermal, Ville de Sète...);

- l'instrumentation de la Vise est indispensable pour « caler » le dispositif de suivi, et disposer d'un indicateur sur l'état de la ressource ;

- une veille qualitative est préconisée par le SAGE (Site d'enfouissement de Fabrègues, impacts qualitatifs sur la ressource...).

### Une gestion durable des eaux pluviales dans tous les projets urbains (activités, habitat, voiries...)

- Le SAGE préconise le développement des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales urbaines (activités, habitat, voiries urbaines...);

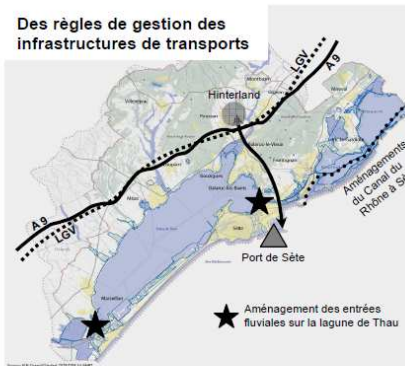
- en lien avec les schémas pluviaux des communes, le SAGE impose des règles de rétention, de traitement et de gestion des ouvrages pluviaux ;

- les sites d'activités sont particulièrement ciblés pour la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales limitant les impacts sur les milieux ;

- le SAGE préconise une gestion des eaux pluviales du port de Sète intégrée à la sensibilité des eaux (canaux, eaux côtières) ;

- Le SAGE incite à la mise en place d'un programme de sensibilisation aux techniques alternatives et à l'accompagnement des communes dans leurs projets ...

Des règles de gestion des infrastructures de transports



### Intégrer la politique des transports et des déplacements dans la gestion environnementale du territoire :

- le SAGE préconise que les déplacements urbains (sources de pollutions diffuses des milieux aquatiques) soient limités dans le SCOT ;

- le SAGE fixe des règles d'intégration et de gestion des infrastructures de transports existantes et futures (route, canaux, LGV, ports) pour limiter les apports toxiques, limiter les effets de ruptures hydrauliques...

- le SAGE préconise l'identification des points noirs (risques de pollutions accidentelles), et leur mise en sécurité ;

- une charte d'entretien et de gestion des ouvrages avec les gestionnaires d'ouvrages (RFF, ASF, VNF) est imposée par le SAGE ;

- le SAGE préconise l'aménagement et l'équipement des sites de plaisance et de nautisme (haltes nautiques, entrée des canaux aménagement de Port Suttel...)

### Favoriser la création de zones techniques pour répondre aux besoins des filières :

Le SAGE et le SCOT préconisent l'aménagement des espaces nécessaires aux activités économiques :

- sites de maintenance et d'entretien de la flotte professionnelle (pêche, conchyliculture) ;

- sites dédiés à la recherche et au développement de la conchyliculture (affinage, éclosion, nurserie...);

- hameau agricole, sites de vente et de valorisation des productions locales, maison de pays...

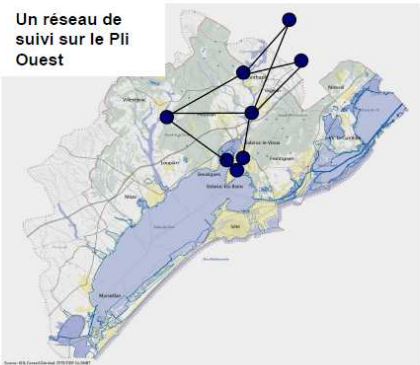
### Au-delà de l'accompagnement des activités pour une meilleure gestion de l'eau, le SAGE doit favoriser le développement des activités en préconisant :

- la mise en synergie des filières ( FEP axe 4, agrotourisme, pescatourisme...);

- le développement du potentiel d'innovation du territoire ( pole eau, énergies nouvelles, biodiversité...);

- l'échange des savoir-faire (coopération décentralisée, l'Union pour la Méditerranée).

Un réseau de suivi sur le Pli Ouest



Inciter une gestion durable des eaux pluviales



## Les effets probables sur les masses d'eau :

Masses d'eau	2015	2020
<b>Lagune de Thau</b>	Evolution de la qualité	→ (amélioration)
<b>Pli Ouest</b>	Evolution de la qualité	? ? ?
<b>Pli Ouest</b>	Equilibre quantitatif	→ (amélioration)
<b>Etang d'Ingril</b>	Evolution de la qualité	→ ?
<b>Canaux</b>	Evolution de la qualité	→ (amélioration)
<b>Astien (secteur Thau)</b>	Evolution de la qualité	→ ?
<b>Astien (secteur Thau)</b>	Equilibre quantitatif	→ ?
<b>Eaux côtières</b>	Evolution de la qualité	→ ?
<b>Lagune du Bagnas</b>	Evolution de la qualité	→ (amélioration)



## Evaluation du scénario 3 :

La stratégie de ce scénario permet de corriger certaines carences des scénarios précédents. En particulier :

### Atteinte des objectifs environnementaux :

L'**atteinte du bon état peut être réelle** (actions d'accompagnement, mise en place de bonnes pratiques, aides au développement...) dans la mesure où toutes les composantes du territoire sont mobilisées dans cette approche : environnement, activités, aménagement du territoire...

L'**articulation avec les territoires voisins** (SAGE Astien, SAGE Hérault, SAGE Lez Mosson, Natura 2000) permet de prendre en compte les multiples interdépendances.

Des **cadres de référence globaux** (schémas globaux à l'échelle du bassin versant) fixent les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

### Construction du programme d'actions et priorisation :

Les actions sont **évaluées** dans un **cadre concerté**, et selon des critères **environnementaux, sociaux et économiques**.

Le choix des actions à mettre en œuvre et leur priorisation sont encadrés par **une approche coûts-avantages** garantissant l'efficacité et l'efficience des mesures mises en œuvre dans le souci d'une **maîtrise de la dépense publique**.

### Evaluation :

L'évaluation des politiques mises en place est permanente. Elle permet au besoin de **réajuster** et de **ré-adapter** les actions.

### Quelle gouvernance ?

Les difficultés de coordination mises en évidence dans les autres scénarios sont écartées par un **cadre de gouvernance simplifié** où chaque partenaire est représenté.

Le programme d'actions, projet de territoire, est mis en œuvre selon un calendrier **validé par l'ensemble des partenaires**.

La concertation est largement ouverte à **l'ensemble des acteurs du territoire**.

### Quels financements ?

Une action = une maîtrise d'ouvrage = un financement.

La priorisation des actions **tient compte des capacités de financement** des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers.

# SAGE du BASSIN VERSANT de l'ETANG de THAU

## SCENARIO 3 : «vers l'intégration des politiques sur le bassin versant»

*Dans ce scénario, les collectivités du bassin versant choisissent d'intégrer les politiques de l'eau et l'ensemble des politiques publiques : aménagement, transports, éducation, activités, innovations... Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans un processus de Gestion Intégrée du Territoire adaptable, simplifié, concerté pour viser une meilleure efficacité et une meilleure efficience des démarches (SAGE, SCOT, Natura 2000) et de leurs programmes d'actions.*

**Imaginons le bassin versant ...dans 20 ans. Quelques exemples...**



*Pour atteindre le bon état sur la lagune et les petits cours d'eau, des plans de gestion avaient été imaginés dès les années 2010... Mais leur mise en œuvre avait été difficile, et le partage entre différentes maîtrises d'ouvrages avaient entraîné pas mal de désaccords sur les péréquations financières des travaux... dans un contexte de réforme territoriale difficile. La compétence « gestion des espaces naturels » est désormais exercée sur l'ensemble du territoire, et la CLE se félicite du travail remarquable réalisé par l'équipe « rivières et lagunes » qui reconduit son deuxième plan d'entretien pluriannuel : le Bagnas, la Vène, le Pallas, les zones humides de l'étang de Thau, l'étang d'Ingril et ses annexes bénéficient des interventions régulières de ces techniciens de l'eau.*



**Après l'assainissement, la gestion des eaux pluviales devient une compétence gérée à l'échelle du bassin versant.**

*On en parlait depuis plus de 10 ans et enfin, l'assainissement pluvial est entré dans le giron de l'intercommunalité du bassin versant de Thau. Le manque de cohérence entre les tentatives de schéma pluviaux des communes sont dorénavant un vieux souvenir... La programmation des investissements et l'entretien des réseaux sont désormais mutualisés. C'est aussi une mise en cohérence entre l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales indispensable pour une bonne gestion du service que ne manque pas de souligner la directrice de l'assainissement.*



**La gestion intégrée du bassin versant** imaginée dès les années 2005 est aujourd'hui une évidence. Les autorisations de construire sur le territoire sont instruites par la commission territoriale de l'urbanisme qui vérifie scrupuleusement les 12 cibles « eaux et environnement » : conditions de raccordement, intégration des dispositifs de gestion des eaux pluviales, prise en compte des risques, préservation des zones humides et de leur zones d'alimentation... Cet appui aux communes fait référence... il vient d'être primé par le nouveau ministère de l'intégration des politiques du territoire pour le projet de rénovation urbaine « Des Eaux Claires ».

**Sensibiliser les jeunes habitants du bassin versant à la bonne gestion de l'eau : Bilan du SAGE des enfants...**

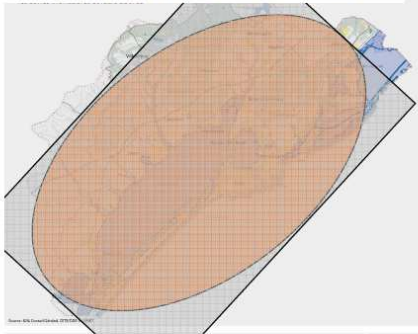


# SCENARIO 3 : vers l'intégration des politiques sur le territoire

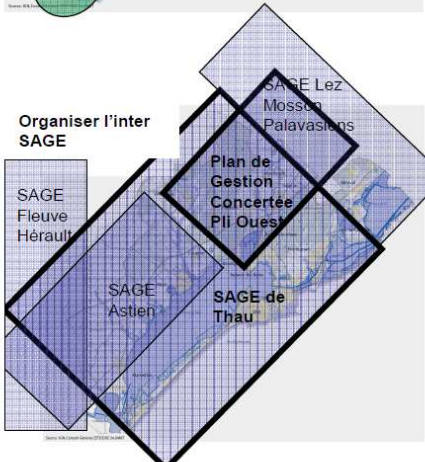
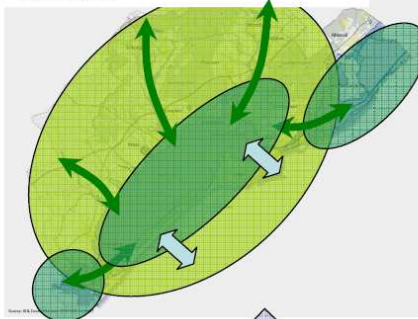
## Les grands principes du scénario 3

Ce scénario prend acte des atouts mais aussi des carences des scénarios précédents. Le constat est qu'une stratégie de l'eau sur un bassin versant nécessite d'intégrer l'ensemble des politiques territoriales et de les coordonner. Cette stratégie répond aux orientations nationales en matière d'intégration des politiques publiques (Grenelle de l'environnement, Livre Bleu pour une stratégie nationale de la mer et des océans, recommandations pour une gestion intégrée des zones côtières...). Ces principes imposent de faire évoluer le cadre de travail et ouvrent la voie d'un SAGE qui s'intègre à l'ensemble des politiques publiques du territoire et des territoires voisins. Cette stratégie nécessite aussi de proposer un cadre de gouvernance qui doit s'adapter et évoluer pour répondre à ces enjeux.

Un schéma global d'assainissement et un schéma global de gestion des eaux pluviales



Un schéma global des espaces naturels et agricoles



### S'organiser à l'échelle du bassin versant pour atteindre le bon état qualitatif et quantitatif de toutes les masses d'eau et le pérenniser :

Le SAGE impose à l'échelle de l'ensemble du bassin versant :

Un schéma directeur d'assainissement des eaux usées ;

Un schéma directeur des eaux pluviales ;

Un Plan de gestion « ressources et usages » ;

Un schéma fonctionnel des espaces naturels et agricoles qui préfigure la trame verte et la trame bleue.

### Une gestion des risques naturels à l'échelle du Bassin versant : intégrer les enjeux de protections des espaces naturel et les enjeux de développement du territoire.

Le SAGE impose la gestion des risques naturels à l'échelle du bassin versant, en tenant compte des enjeux du SCOT (maîtrise de l'étalement urbain, protection des espaces agricoles et naturels, densification urbaine...).

Le SAGE préconise un appui aux communes pour la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde et pour le développement d'une assistance à la gestion urbaine en zone de risques.

Le SAGE préconise le développement d'outils d'alerte en cas de crise...

### S'organiser en cohérence avec les territoires voisins :

Le SAGE impose une coordination des interdépendances avec les SAGE voisins dans le cadre d'un Inter SAGE :

Exemples :

- Réglementation sur les zones d'affleurement de l'Astien

- Partage de la ressource du Pli Ouest avec le SAGE lez Mosson

- disponibilité en AEP et conclusions de l'étude « volumes prélevables » du SAGE Hérault...

### Développer un appui et une expertise aux communes et aux intercommunalités :

- gestion de l'eau (eau pluviales, assainissement...)

- eaux de baignade ;

- gestion des risques...

### Développer des outils d'expertise et d'évaluation des politiques publiques sur le territoire :

Le SAGE propose de développer l'observatoire pour en faire un outil d'évaluation des politiques publiques :

- en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;

- mais aussi sur les autres politiques territoriales : habitat, logement, transports et déplacements, activités... pour évaluer les impacts sur les milieux et adapter les actions.

### Des processus de décisions qui permettent d'orienter les choix en intégrant l'expertise des politiques publiques :

- évaluation des projets selon une approche multicritère pour éclairer les prises de décisions (économique – sociale – environnementale).

- une analyse coûts-avantages pour apprécier l'intérêt global des projets mais aussi en fonction des capacités de financement des maîtres d'ouvrage et des partenaires financeurs.

- possibilité de ré-orienter les outils de planification (SCOT/SAGE) en fonction des besoins nouveaux, de l'évolution du contexte local ou des analyses conduites par les processus de décision.

## Adapter

### L'association de tous les partenaires dans un processus de gouvernance unique :

Les scénarios précédents montrent la multiplicité des organes de décisions et de gouvernance des politiques sur le territoire (CLE, COPIL, Commissions...).

Il est nécessaire de proposer de simplifier ce cadre et de le structurer en se donnant comme objectif d'assurer la meilleure coordination possible de ces assemblées pour une efficacité et une réussite des démarches engagées sur le territoire. Le SAGE et la CLE s'inscrivent dans ce processus.

## Simplifier

### Ouvrir la concertation :

La CLE est un outil de concertation important. Or, il réunit essentiellement les acteurs de l'eau du territoire. Les principes de la Gestion Intégrée impliquent une association plus forte entre tous les acteurs du territoire : eau, aménagement, environnement, économie, représentants sociaux....

## Concierter

## Former et informer

Le SAGE préconise d'organiser le partenariat avec les associations et les partenaires de l'éducation à l'environnement.

Il propose d'adapter une information thématique aux publics ciblés.

Le SAGE encourage le développement d'actions de formations des personnels techniques, des élus, ....

## Les effets probables sur les masses d'eau :

